# RAPPORT ANNUEL 2025

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES
## EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT EAUX USÉES

angers loire métropole
communauté urbaine

# SOMMAIRE


Le mot du Vice-Président ..... 1-2-3
Temps forts 2025 ..... 4
Chiffres clés ..... 5
Territoires et modes de gestion ..... 6-7
Les moyens humains ..... 8-9
Les missions des services et le cycle de l'eau ..... 10-35
- Usine de production d'eau potable ..... 10-12
- Exploitation du réseau d'eau potable ..... 13-15
- Assainissement ..... 16-18
- Baumette ..... p 19
- Clientèle et enquête satisfaction ..... 20-23
- Centre technique ..... 24-25
- Cycle de l'eau ..... 26-27
- Service Administratif et Financier ..... 28
- Service Études et Travaux ..... 29-33
- Service d'Expertise et Système d'information ..... 34
- Qualité Méthode Sécurité ..... 35

Focus Métier : exploitant réseau d'eau potable ..... 36
Les moyens financiers ..... 37-43
Les annexes ..... 44-46
Les indicateurs réglementaires 2025 ..... 47-49
Qualité de l'eau distribuée en 2025 ..... 50-52
Sigles et abréviations ..... 53

© Ville d'Angers - Th. Bonnet

# LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT

JEAN-PAUL PAVILLON
VICE-PRÉSIDENT

## A. LES FAITS MARQUANTS

### NOUVELLES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau.

Instaurées par la loi de 1964, elles ont continué à évoluer au fil des années.

Appliquées à partir du 1er janvier 2025, ces redevances ont fait l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique

Concrètement pour Angers Loire Métropole, ce sont 2 redevances (pollution domestique / modernisation des réseaux) qui ont disparues et 3 nouvelles redevances qui sont apparues (consommation eau potable / performance assainissement / performance eau potable).

Malgré des informations précises arrivées très tardivement (entre novembre et décembre 2024), que ce soit sur les tarifs ou sur les modalités de mise en œuvre (périodes d'application des redevances, gestion des acomptes perçus dans le cadre de la mensualisation, refaçonnage des factures, prise en charge comptable, etc.), l'application a pu se faire conformément au calendrier grâce à la mobilisation totale des services impactés. Bravo à eux !

### MONTÉE EN RÉGIME ET STABILISATION DE NOTRE NOUVEAU LOGICIEL RELATION CLIENT ET DE FACTURATION

Le nouveau logiciel de relation clientèle s'est modernisé et a migré vers une nouvelle solution le 30 septembre 2024.

Ce projet d'envergure, structurant pour lancer une meilleure gestion et expérience client, couvre un spectre important de l'activité clientèle et des activités des exploitants :

- Gestion des clients et de la vie de leurs contrats,
- Relève des compteurs, facturation et échanges dématérialisés des informations avec le Service de Gestion Comptable d'Angers et l'éditeur de factures,
- Opérations de renouvellement de compteurs,
- Gestion des tarifs, des devis et facturation des travaux,
- Contrôle de conformité de raccordement des branchements d'assainissement collectif,
- Contrôle des systèmes d'assainissement individuel,
- Etc.

Malgré des difficultés conséquentes sur la gestion des clients mensualisés (environ 12% de nos clients) qui ont mis à mal notre rythme de facturation jusqu'au mois de juillet 2025, les organisations se sont très rapidement appropriées les nouveaux process. C'est le travail combiné d'une phase de tests très poussés du logiciel et d'anticipation des impacts sur nos organisations qui a permis d'atterrir rapidement sur un bon fonctionnement, sur la majorité des processus.

Merci aux équipes pour ce travail de mobilisation avant la migration et surtout pendant la phase de difficulté de facturation du 1er semestre 2025.

## UN SERVICE PERFORMANT QUI REGARDE VERS L'AVENIR EN ANTICIPANT LES FUTURS ENJEUX

La veille technologique, la modernisation et la sécurisation des équipements ainsi que l'attachement des agents d'Angers Loire Métropole au service public rendu restent le fondement du travail qui permet de garantir l'ensemble des services à un coût parfaitement maîtrisé.

La prochaine décennie sera une période cruciale pour notre gestion patrimoniale. Plusieurs ouvrages arrivent dans leur âge de rénovation profonde ou de reconstruction. Les études de diagnostic ont été lancées ou sont en cours et ont permis de consolider un certain nombre de conclusions.

L'année 2025, en préparation des échéances des élections municipales, a donc été l'occasion de retravailler en profondeur le plan pluriannuel d'investissement afin de mettre en adéquation les enjeux grandissants d'investissement et de gestion de notre patrimoine, avec un prix de l'eau adapté dans la durée.

Le lancement des grands travaux s'est concrétisé par l'arbitrage positif du lancement d'un chantier d'ampleur : la création d'une nouvelle conduite d'eau potable sur plus de 3km et d'un diamètre de 800mm. Cette nouvelle conduite, préconisée dans le cadre du schéma directeur eau potable, garantira la sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'ensemble de l'agglomération angevine.

Ce chantier est hors norme, puisqu'il franchira de nombreux obstacles naturels et urbains à l'aide d'un micro tunnelier qui passera sous un bras de Loire, de l'Authion, de la levée de Belle poule et du boulevard Galliéni aux Ponts de Cé.

La gestion patrimoniale et l'organisation des services conduisent à une performance avec des résultats tangibles. On peut rappeler, par exemple, que le prix unique du litre d'eau potable sur le territoire, acheminé 24h/24 chez chaque usager de la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole, est de 0,0041 €/litre (à titre de comparaison : le prix moyen d'une eau de source est d'environ 0,14 €/litre – Source site internet « Syndicat des eaux de sources »).

Pour rappel, le budget d'investissement pour l'entretien et le renouvellement du réseau d'eau potable a dépassé 3,8 millions d'euros sur l'exercice 2025, avec 7,48 km de canalisations remplacées .

## ASSAINISSEMENT – LE SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE LA BAUMETTE CONTINUE DE PERFORMER

La Baumette n'est pas une simple station d'épuration. Nous pouvons être fiers d'avoir un vrai ouvrage industriel de pointe. Il garantit le traitement des eaux usées de la moitié de l'agglomération, mais il récupère aussi des calories du process pour chauffer son méthaniseur, il produit du biogaz revendu sur le réseau et il consomme l'électricité produite par sa ferme photovoltaïque. La station est ainsi un site industriel à énergie positive puisqu'il produit près de 150% de l'énergie dont il a besoin pour son fonctionnement propre.

En ce sens, la station d'épuration de La Baumette est déjà en avance et dépasse les obligations réglementaires qui s'appliqueront dans le cadre de la nouvelle DERU (Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines) dont nous attendons les arrêtés.

L'année 2025 a aussi été celle de la finalisation de l'équipement d'autosurveillance réglementaire sur les points de rejet par surverse des postes de relevage majeurs du réseau d'assainissement se rejetant à La Baumette. Les sites sont maintenant équipés et reliés à notre système de télésurveillance des ouvrages.

Et l'histoire ne s'arrête pas là puisque des réflexions sont déjà engagées entre les services pour étudier la possibilité de récupérer encore des calories des eaux traitées afin de produire de la chaleur au profit du réseau de chaleur urbaine de l'agglomération.

Nous continuons donc à porter haut notre volonté et notre ambition de contribuer ainsi à la trajectoire de transition écologique d'Angers Loire Métropole.

L'ensemble de ces travaux reste autofinancé par la Direction au travers du prix de l'eau dont l'évolution sur les dernières années intégrait par anticipation ces transformations.

## ASSAINISSEMENT – UN PATRIMOINE COMPOSÉ DE CANALISATIONS ET DE STATIONS D'ÉPURATION PÉRIPHÉRIQUES PERFORMANTES

Angers Loire Métropole mettant au premier plan la qualité environnementale de son territoire, des investissements importants sont mis en œuvre tous les ans sur l'ensembles de ses installations.

La qualité des rejets et les objectifs de reconquête de la qualité des milieux naturels continuent d'être une priorité, conformément aux ambitions du document cadre « Stratégie du Cycle de l'eau ».

Ses systèmes d'assainissement sont composés de près de 1300 km de canalisations, et de plus de 215 stations de relèvement alimentant 39 stations d'épuration.

L'inspection télévisée par caméra des canalisations d'assainissement fait partie de l'activité du service Assainissement.

En 2025, près de 10,7 km de réseau ont été renouvelés, pour un montant de 8 millions d'euros alloué à la gestion patrimoniale.

Mais les infrastructures continuent de vieillir, en recevant une charge croissante et subissant de nouvelles contraintes, notamment du fait de la croissance démographique, de l'urbanisation et de l'augmentation du trafic routier sur nos voiries.

Les efforts de renouvellement en assainissement doivent donc se poursuivre dans le futur voire s'intensifier pour léguer aux générations futures des ouvrages en « ordre de marche », ainsi qu'une situation financière saine.

## B. ANALYSE COMPARATIVE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

La FNCCR  a mis en place un outil d'analyse et de mise en perspective des caractéristiques des services d'eau et d'assainissement, rendant objectives les comparaisons multicritères entre collectivités et permettant de faciliter la compréhension de la formation du prix de l'eau et de l'assainissement. Cet organisme offre des analyses complètes et individualisées, proposant une progression continue de la performance de nos services grâce à l'identification de pistes d'amélioration concrètes. Cette analyse comparative favorise l'échange des pratiques entre collectivités sur des problématiques partagées (technique, comptable, règlementaire, etc.).

En y participant, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement d'Angers Loire Métropole obtient une tendance nationale, qui permet de se situer à un instant donné et d'observer les évolutions, en se comparant à d'autres structures similaires, sur la base de mêmes critères, repris d'une année sur l'autre.

Le rapport complet, détaillé et illustré est accessible à l'ensemble des acteurs des services d'eau et d'assainissement, et notamment aux élus.

Globalement, Angers Loire Métropole se situe dans la tranche des « très bons élèves » : rendement de réseau eau potable de plus de 93,5, excellente conformité de l'eau, taux de renouvellement des réseaux proche de 2 fois supérieur à la moyenne nationale, durée d'extinction de la dette inférieure proche de 1 an et un prix TTC de l'eau inférieur à la moyenne nationale et dans le top 5 inférieur du département.

# LES TEMPS FORTS

## DU 10 FÉVRIER AU 7 MARS

**Ce ne sont pas moins de 148 personnes qui ont profité d'une visite guidée de la station d'épuration des eaux usées de la Baumette.**

## 21 ET 22 MARS

**Journée mondiale de l'eau sur le site de la DEA avec la présentation de nos métiers.**

## MARS

**Enquête de satisfaction auprès de 2 000 foyers**

## AVRIL

**Nouvelle campagne de subvention des récupérateurs d'eau et de déconnexion de gouttières**

## 18 SEPTEMBRE

**Exercice national de gestion de crise cyber, organisé par l'ANSSI**
*Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information*

## OCTOBRE

**Déploiement d'un vélo cargo pour un renouvellement des compteurs « + responsable + électrique »**

## 5 DÉCEMBRE

**Participation au Forum de l'Orientation au Parc des expositions d'Angers**

# LES CHIFFRES CLÉS

## LES CHIFFRES CLÉS DE LA PRODUCTION D'EAU

**22 604 416 m³**
d'eau bute prélevés

**19 903 947 m³**
d'eau produite

**1 290**
analyses réalisées sur la qualité de l'eau

## LES CHIFFRES CLÉS DE LA DISTRIBUTION

**105 276**
abonnés eau
(branchements actifs)

**2 429 km**
de réseau

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**93 818**
abonnés

**1 323 km**
de réseau

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'AGENCE CLIENTÈLE

**181 527**
relèves de compteur radio réalisées

**1 780**
lectures visuelles de contrôle

**29 822**
appels téléphoniques traités

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

**11 458**
abonnés en assainissement individuel

**7 900**
installations contrôlées dont 4 983 conformes
(depuis la mise en place du service)

**4,11 €/m³ soit 1 000 Litres**
**donc 0,0041 €/L**
(base calcul pour une facture 120m³, compteur ≤20mm)

# TERRITOIRE ET MODE DE GESTION

## DEPUIS LE 1ER JANVIER 2022, LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES EST EXERCÉE DE MANIÈRE OPÉRATIONNELLE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE VIA UN SERVICE DÉDIÉ, CRÉÉ ET INTÉGRÉ À LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Un découpage de responsabilité d'exploitation selon la nature du patrimoine a été choisi par la collectivité :

- Service de Gestion des Eaux Pluviales : patrimoine enterré (collecteurs, regards, boites d'avaloirs, bassins de rétention enterrés, ouvrages hydrauliques de régulation, postes de relèvement) plus entretien des parties hydrauliques des bassins de rétention paysagers,
- Service de la Voirie Communautaire : patrimoine aérien considéré comme accessoire de voirie (caniveaux, gargouilles, fossés, buses, grilles d'avaloirs),
- Bassins de rétention et ouvrages de gestion intégrée des eaux pluviales à ciel ouvert : entretien.

Sur le patrimoine enterré exploité par le service « Eaux Pluviales » de la DEA, les missions d'hydrocurage se réalisent suivant le découpage suivant :

### ANNEXE 1 À LA DÉLIBÉRATION : PARTAGE DE LA COMPÉTENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES »

| | | |
|---|---|---|
| Réseaux enterrés, | Maitrise d'ouvrage ALM | Exploitant Service de Gestion des Eaux Pluviales (DEA) |
| Bassins de rétention enterrés | Maitrise d'ouvrage ALM | Exploitant Service de Gestion des Eaux Pluviales (DEA) |
| Ouvrages de traitement et de régulation | Maitrise d'ouvrage ALM | Exploitant Service de Gestion des Eaux Pluviales (DEA) |
| Entretien des bassins de rétention paysagers (hors ouvrages de régulation) | Maitrise d'ouvrage Espaces verts communaux | Exploitant Espaces Verts Communaux |
| Réseaux de surface (caniveaux, gargouilles, ...), fossés et buses | Voir Délibération du 13 décembre 2021 | |

- Sur Angers : exploitation du patrimoine en régie,
- Sur le reste du territoire : exploitation du patrimoine via des marchés de prestation de service.

Cette méthode d'exploitation nous permet une certaine réactivité sur le territoire très urbain d'Angers, cependant, le ou les marchés de prestation de service ont pour périmètre la totalité du territoire pour une qualité de service équivalente.

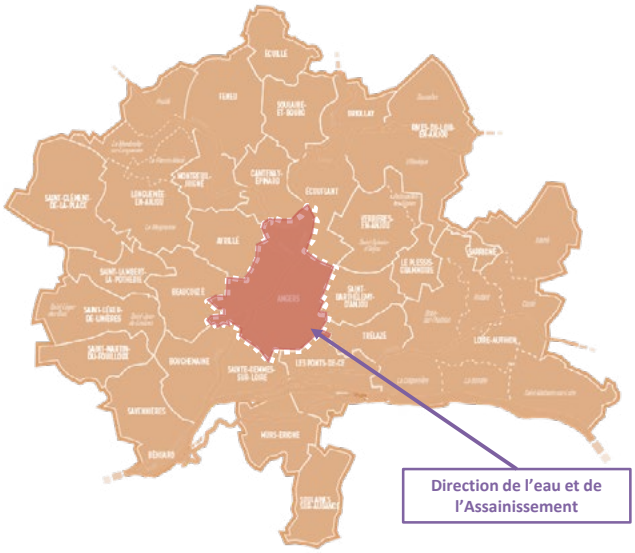


**Interventions en régie sur Angers + Urgences sur le reste du territoire**

**Interventions déléguées à des prestataires sur le reste du territoire**

**Pas d'astreinte « eaux pluviales »**

Le service a aussi pour mission de recenser la totalité des ouvrages de gestion des eaux pluviales suite à la prise de compétence.

Enfin, le service déploie la nouvelle politique de gestion intégrée des eaux pluviales, prônant l'infiltration de l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe. Cette nouvelle politique n'a plus à prouver les impacts positifs en termes d'environnement (réduction des ilots de chaleur, recharge des nappes, biodiversité) et en termes de gestion des risques (diminution des inondations par ruissellement).

Ce sont donc désormais ces 3 compétences (eau, assainissement et pluvial) qui sont regroupées dans différents sites répartis sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole, les sites les plus « conséquents » étant :

- Le site de la rue Chèvre à Angers qui regroupe l'agence clientèle, les services administratifs et la direction, les services d'exploitation des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales mais également le magasin et la métallerie,
- Le site rue Berry à Angers qui regroupe une partie des agents et équipements du service d'exploitation du réseau d'eau potable ainsi que les engins de chantier,

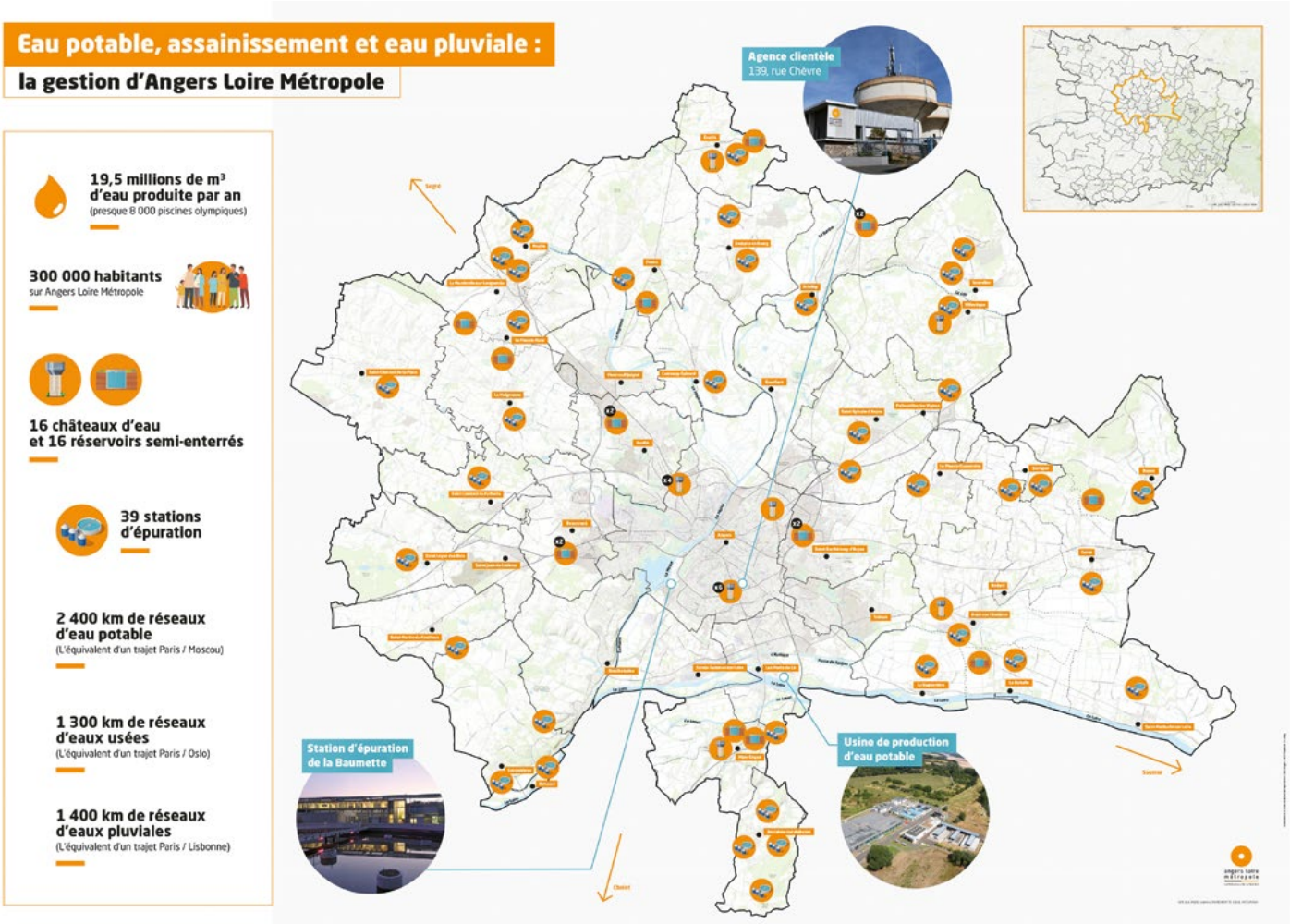


- L'usine de production d'eau potable des Ponts-de-Cé qui regroupe les équipements de production ainsi que les agents en charge de la production d'eau potable, du contrôle et de la pédagogie de l'eau et de la maintenance des équipements de l'usine et des réservoirs de stockage,

- La station de traitement des eaux usées de la Baumette à Angers, qui traite le plus gros volume d'eau usées.

La quasi-totalité des 29 communes d'Angers Loire Métropole est alimentée avec l'eau potable produite par l'usine de production des Ponts-de-Cé (excepté Saint-Clément-de-la-Place, Saint-Mathurin-sur-Loire et Béhuard), les réservoirs de stockage sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Depuis 2021, en eau comme en assainissement, toutes les communes sont exploitées en régie par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement. Désormais, seule l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de la Baumette est confiée à un prestataire privé.

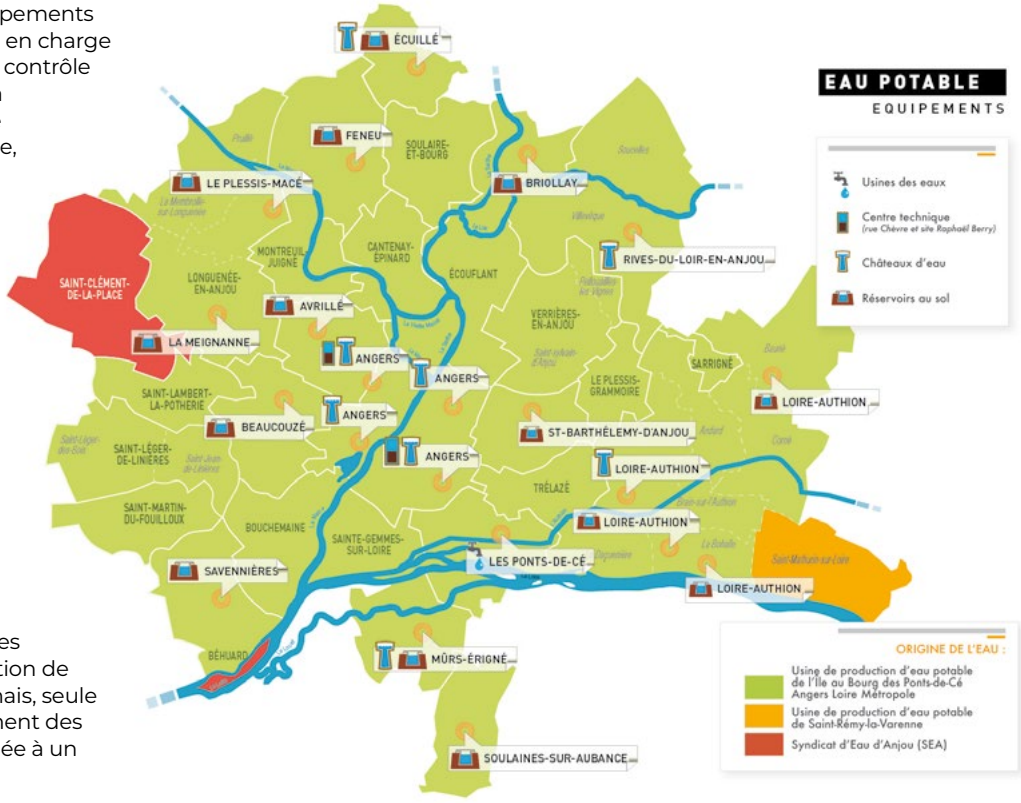

# LES MOYENS HUMAINS

**L'HUMAIN EST AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS QUOTIDIENNES DE LA DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT (DEA). L'IMPLICATION DU DIRECTEUR, DE LA RESPONSABLE RH ET DES MANAGERS PERMET DE VEILLER AU BIEN-ÊTRE DES AGENTS.**

En effet, la vie est parfois cernée d'obstacles et peut rendre l'activité professionnelle plus compliquée. La DEA accompagne les collègues, selon les situations, dans des changements de parcours professionnels, des repositionnements suite à des problématiques de santé, des retours au travail de manière progressive, etc. La DEA adapte l'accompagnement selon les difficultés rencontrées, tant sur le plan professionnel que personnel si des leviers internes le permettent.

Le bien-être au travail c'est du « gagnant/gagnant », alors il est essentiel d'apporter les meilleures conditions de travail possibles. Par exemple, la majeure partie des agents opérateurs travaille en journée continue. Cela permet à la fois d'apporter un bon équilibre vie pro/vie perso à l'agent et de rendre le service public plus efficient.

Concrètement, la DEA, c'est 245 agents qui œuvrent chaque jour pour assurer la production et la distribution d'eau potable, l'assainissement des eaux usées, les missions de contrôle, de conseils et de support associées.

- techniques : agents chargés de l'exploitation des réseaux, agents de conduite d'usine ou de STEP, agents d'entretien des stations de relèvement, métalliers/forgerons, électromécaniciens, maçons-canalisateurs, conducteurs d'engins de chantier et de poids lourds, magasiniers, agents de contrôle de bon raccordement, agents chargés du suivi des rejets des industriels, du contrôle des assainissements non collectifs, agents de maintenance, agents d'exploitation clientèle, chargés de projets et de travaux, dessinateurs, etc.,
- administratives : chargés de portefeuille clients, conseillères clientèle, assistants des services, comptables, etc.,
- de management : responsables de service, responsables de secteur ou d'unité, techniciens, etc.,
- d'expertises et de systèmes d'information : modélisateur hydraulique, chargé de la supervision et de la GMAO, géomaticien, automaticien, etc.

La DEA, c'est aussi un plan de formations et de montées en compétences adapté :

Afin de maintenir ou faire évoluer les compétences et connaissances de chacun et de se conformer aux exigences réglementaires pour le bon fonctionnement du service public, la DEA réalise des formations :

- métiers pour renforcer les connaissances théoriques et pratiques sur des thématiques spécifiques,
- liées à la santé et la sécurité sur des thèmes variés tels que le CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité), le CATEC (Certificat d'Aptitude pour le Travail en Espaces Confinés), l'AIPR (Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux), les habilitations électriques, l'amiante, SST (Sauveteur Secouriste du Travail), marquage piquetage, signalisation temporaire de chantier... En 2025, la DEA a lancé une campagne de formation « gestes et postures adaptés » pour réduire la cause principale des accidents de travail,
- en informatique pour la prise en main de nouveaux logiciels ou leurs évolutions,
- en management et communication,
- pour évolution de carrière : préparation des concours et examens professionnels,
- d'intégration.

Chaque année, la DEA participe également à la formation d'apprentis avec un double objectif, celui de permettre à un jeune d'acquérir de l'expérience dans les métiers de l'eau et l'assainissement et celui de tenter de répondre à des profils actuellement en pénurie sur le marché de l'emploi. Les 5 apprentis continuant leur parcours au sein de nos équipes ou bien les ayant rejoints à la rentrée 2025 sont des jeunes se formant à un :

- Ingénieur gestion des risques et environnement,
- BTS Communication,
- Brevet professionnel Métallier au Centre Technique (2),
- BAC Professionnel Métallier au Centre technique.

Dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, les règlementations se renforcent, les technologies évoluent sans cesse et nous amènent à moderniser nos équipements et nos modes de fonctionnement.

Considérée comme un opérateur d'activités sensibles, la DEA est engagée depuis 2022 à mettre en œuvre les moyens nécessaires afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Garantir et protéger les accès physiques de l'intégralité des installations et équipements de la DEA,
- Mettre en place la cyber sécurisation de ses systèmes pour assurer la protection des serveurs informatiques, de la chaine de collecte et de la transmission des informations.

# DIRECTION

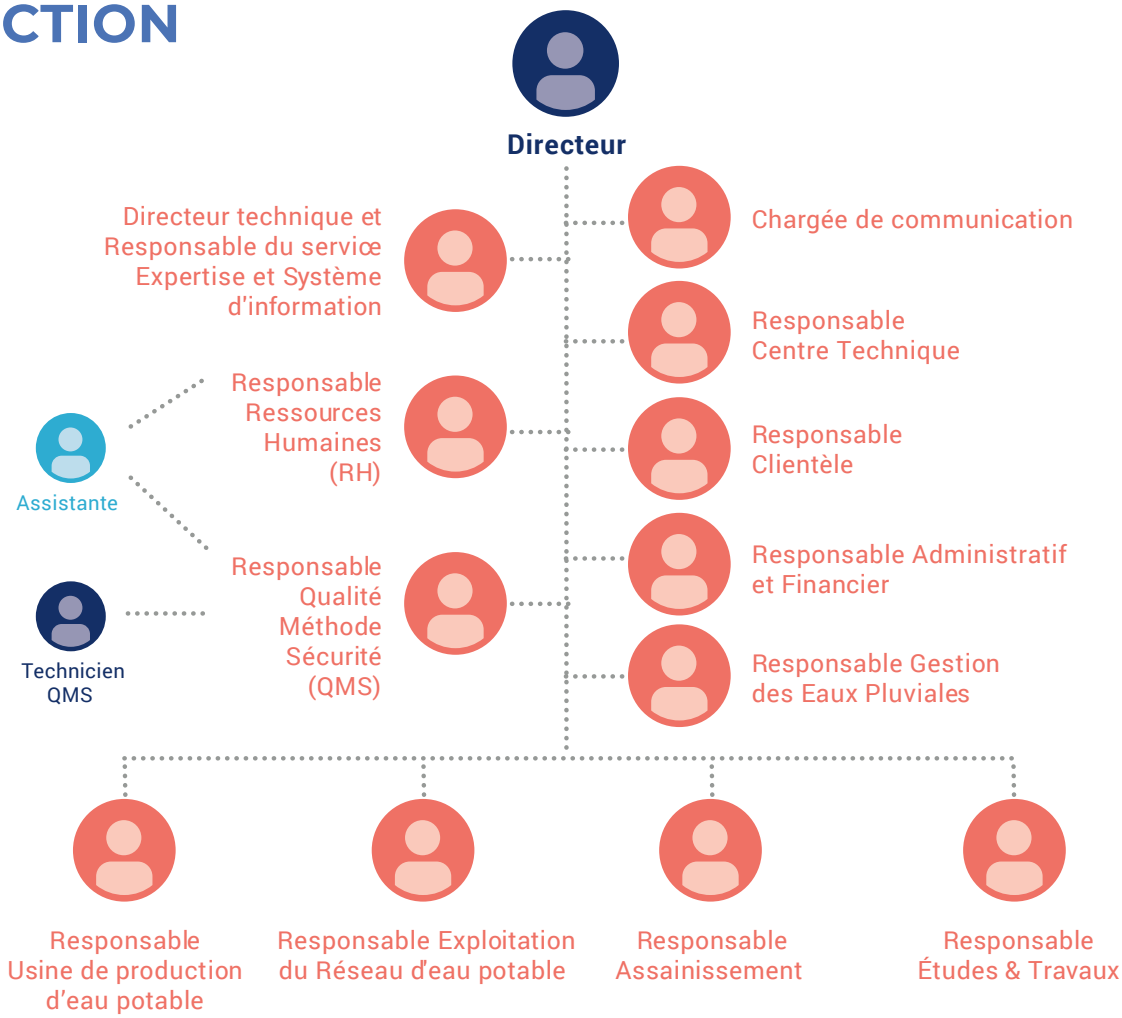


# GESTION DES EAUX PLUVIALES

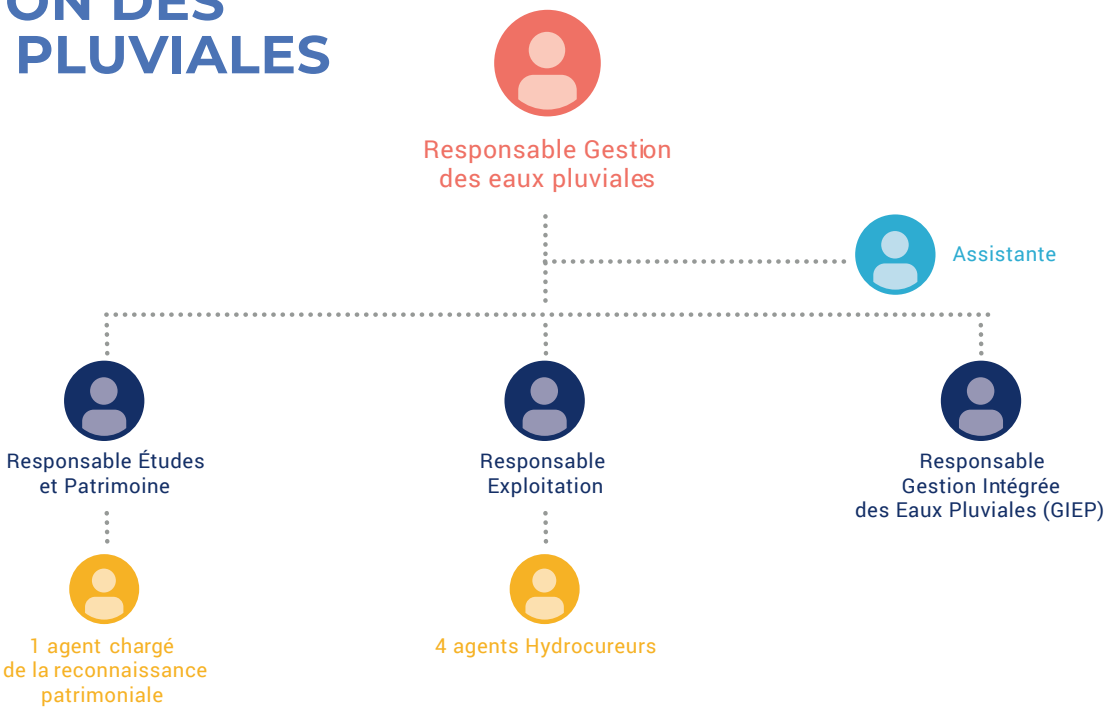

# LES MISSIONS DES SERVICES

# USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

**LES PRINCIPALES MISSIONS DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SONT LA FOURNITURE EN QUALITÉ ET EN QUANTITÉ D'UNE EAU POTABLE.**

## LES ÉQUIPEMENTS

### La filière de traitement d'eau potable :

**1 - Mélange des eaux** : les eaux brutes ont pour origine la Loire ou la nappe d'accompagnement du fleuve. Elles sont mélangées à leur arrivée sur l'usine.

**2 - Prétraitement** : étape de préparation à la décantation. Les eaux sont pré-ozonées et pré-acidifiées afin d'oxyder les matières dissoutes et de les faire précipiter. Ensuite, c'est l'étape de coagulation-floculation. L'objectif est de regrouper les matières en suspension afin de former un « floc » plus facile à décanter. Du charbon actif en poudre y est également ajouté pour adsorber les polluants organiques comme les pesticides.

**3 - Décantation** : c'est la première étape de clarification des eaux. Les flocs vont être piégés sur un lit de boues et les eaux clarifiées sont récupérées par surverse pour être envoyées à l'étape suivante. Les boues issues de la décantation sont envoyées à la station de traitement des boues afin d'y être traitées.

**4 - Filtration** : les eaux clarifiées traversent un lit de billes d'argile expansée d'environ 1 mètre d'épaisseur. Les matières indésirables sont retenues dans les microcavités présentes en surface des billes d'argile et dans les interstices entre les billes.

**5 - Ultrafiltration** : c'est l'étape d'affinage de l'eau. L'eau filtrée est injectée dans des membranes dont le diamètre des pores de sortie est 1/100µm. Le but est de bloquer tout ce qui est d'une taille supérieure et notamment les virus et les bactéries tout en conservant les propriétés intrinsèques de l'eau comme les sels minéraux.

**6 -** Les eaux sont ensuite stockées dans une citerne de 20 000 m³ située sur l'usine puis chlorées afin d'être acheminées sur le réseau de distribution.

## LE TRAITEMENT DES BOUES :

Les refus de filtration sont acheminés vers la station de traitement des boues située sur la levée de Belle-Poule aux Ponts-de-Cé. Les boues sont :

1 - Epaissies : stockage dans 2 épaississeurs pour les faire décanter. Les eaux de surverse retournent au milieu naturel.

2 - Centrifugées : les boues épaissies passent par une centrifugeuse dont le but est d'en extraire le maximum d'eau. Les boues sortent de la centrifugeuse à 30% de siccité (elles contiennent encore 70% d'eau, mais la boue est « pelletable »)

3 - Stockées : les boues sont ensuite stockées dans des bennes avant d'être évacuées.

Jusqu'à l'été 2024, 100% des boues produites étaient valorisées en agriculture via un plan d'épandage validé par arrêté préfectoral du 17/11/2010.

Depuis le mois septembre 2024, les boues sont préférentiellement valorisées en désodorisation industrielle. Une démarche « REACH » a été engagée afin de valider la transformation du déchet « boues » en produit « boues d'eau potable » et d'enregistrer celui-ci selon la nomenclature officielle européenne.

1 648,5 Tonnes de sédiments ont été valorisés en produit de désodorisation en 2025. La station des boues a dû être arrêtée plusieurs mois en 2025.

Vue aérienne de l'usine

## La réserve d'eau brute :

L'usine de production d'eau potable est dotée d'une réserve d'eau brute sur le site de la fosse de Sorges. La réserve représente un stockage équivalent à 5 jours de production.

Cette réserve peut être mobilisée en cas de pollution majeure de la Loire.

Afin de préserver la qualité de l'eau brute, cette dernière est renouvelée quotidiennement à raison de plus de 20 000 m³ par jour. Néanmoins, la configuration et la topographie de la réserve (surface importante et peu profonde) impactent la qualité de l'eau brute qui se dégrade pendant certaines périodes. A ce titre, des études sont en cours pour travailler sur cette problématique.

Réservoirs semi-enterrés de La Belière

Réservoirs sur tour de Berry

## Les réservoirs de stockage :

Une fois les eaux traitées, elles sont acheminées vers le réseau de distribution, puis stockées dans des réservoirs avant d'être distribuées aux abonnés. Les réservoirs sont de 2 types :

- Réservoirs sur tour (plus communément appelés châteaux d'eau),
- Réservoirs enterrés ou réservoirs au sol.

ALM est équipé de 17 châteaux d'eau et de 18 réservoirs enterrés. La capacité totale de stockage est de 55 700 m³.

Le but de ces ouvrages est à la fois de stocker l'eau afin d'avoir une réserve d'eau traitée disponible, mais également d'assurer la pression nécessaire afin que les abonnés puissent disposer d'un certain confort dans l'utilisation de l'eau.

Pour les réservoirs sur tour, c'est la hauteur du réservoir qui crée la pression. (10 mètres de hauteur = 1bar de pression)

Pour les réservoirs enterrés, ce sont des pompes qui créent la pression.

## La qualité de l'eau :

Concernant la qualité de l'eau, il faut distinguer les analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire et celles réalisées dans le cadre de l'autocontrôle.

| EAU TRAITÉE EN SORTIE D'USINE | |
|---|---|
| **Contrôle sanitaire :** | **Autocontrôle :** |
| 73 analyses réalisées | 52 analyses réalisées |
| 100 % de conformité aux limites | 100 % de conformité aux limites |
| 91,8 % de conformité aux références de qualité* | 98,1 % de conformité aux références de qualité* |

| EAU DISTRIBUÉE SUR LE RÉSEAU | |
|---|---|
| **Contrôle sanitaire :** | **Autocontrôle :** |
| 440 analyses réalisées | 725 analyses réalisées |
| 98,4 % de conformité aux limites de qualité (Flores interférentes sur E.COLI mais Contre-Analyses conformes) | 99,2 % de conformité aux limites de qualité (Enterocoques et E. COLI détectés mais Contre-Analyses conformes) |
| 96,4 % de conformité aux références de qualité* | 97,9 % de conformité aux références de qualité* |

* Hors paramètre température de l'eau parfois légèrement supérieure à 25°C l'été.

En cumulé (contrôle sanitaire + autocontrôle) le taux de conformité est de 99,0 % (97,1 % par rapport aux références de qualité).

Pour toutes les non-conformités, les contre-analyses se sont révélées conformes. À noter que l'ARS n'enregistre une eau non-conforme que si la non-conformité relevée est confirmée par une contre-analyse réalisée dans les jours suivants. Ceci permet de mettre de côté les non-conformités dues à un problème lors du prélèvement. Du point de vue contrôle sanitaire officiel, 100 % des prélèvements enregistrés étaient donc conformes.

31 réclamations pour qualité de l'eau ont été enregistrées en 2025 (dont 19 pour goût/odeur et 10 pour couleur/aspect).

## Les visites et la pédagogie de l'eau :

En 2025, 567 visiteurs ont pu découvrir les installations dont 80 sur l'usine de production d'eau potable, 477 sur la station de la Baumette et 10 sur d'autres installations.

Par ailleurs, le service a participé en 2025 à 18 opérations de communication permettant d'informer sur le cycle de l'eau, les économies d'eau, etc. (interventions dans des écoles, des salons, des manifestations sportives).

## Les faits marquants :

### Diagnostic des ouvrages de Génie-Civil :

L'usine de production d'eau potable construite au début des années 2000 a désormais 20 ans. Cela représente généralement la moitié de la durée de vie moyenne d'une usine de production d'eau potable de ce type. Afin d'anticiper d'éventuels désordres et de prolonger le plus possible et dans de bonnes conditions la durée de vie de son usine, Angers Loire Métropole a fait appel à un bureau d'études spécialisé pour réaliser un diagnostic du Génie Civil de tous les ouvrages en eau de ce site. Ce diagnostic a débuté au printemps 2024, s'est poursuivi en 2025 et s'achèvera en 2026.

### Renouvellement des équipements électromécaniques de la station de pompage Eau Brute de secours :

L'usine bénéficie de 2 prises d'eau brute en Loire afin de sécuriser son alimentation et la production d'eau potable. L'une d'elles nécessitait des travaux de rénovation pour sécuriser son fonctionnement. 6 pompes et leurs canalisations de refoulement associées ont donc été renouvelées. Le fonctionnement global de l'installation a également été perfectionné.

### Renouvellement des équipements de pompage et de transfert des différents réactifs sur l'usine :

Afin de fiabiliser le fonctionnement global de l'usine, toutes les pompes d'injection de réactifs ont été renouvelées. Les canalisations de transferts de ces réactifs chimiques sont désormais dotées d'une détection de fuite permettant de détecter un incident avant même qu'une dérive du traitement soit constatée. Ces nouveaux équipements améliorent aussi nettement la sécurité des agents travaillant sur l'usine à proximité de ces réactifs chimiques.

### Début des études préalables à des travaux de refonte des automatismes et de la supervision de l'usine :

L'usine fonctionne aujourd'hui sur des automatismes et une supervision datant du début des années 2000. Certes fonctionnels, ils ne permettent plus aujourd'hui d'atteindre le niveau le plus élevé possible en termes de fiabilité. Des études ont été engagées en 2025 en vue de travaux de refonte complète des automatismes et de la supervision de l'usine qui devraient débuter fin 2026.

# SERVICE PRODUCTION EAU POTABLE

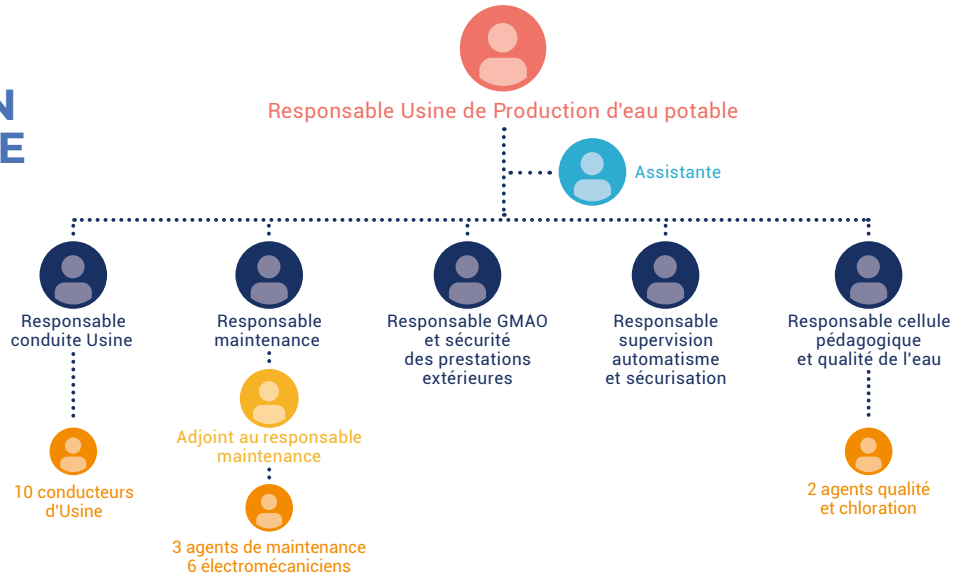

# EXPLOITATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

## PRÉSENTATION DES MISSIONS DU SERVICE

### 1. Exploitation du réseau d'eau potable

Le service de l'eau assure l'exploitation des 2 429 kilomètres de réseau d'eau potable et sur la totalité du territoire d'Angers Loire Métropole.

Ceci comprend l'ensemble des interventions réalisées sur le réseau d'eau potable en exploitation, à savoir :

- Création, suppression ou modification de branchements,
- Raccordements et réalisation des appareillages sur les conduites neuves,
- Réparation sur les conduites et branchements publics,
- Maintenance des stabilisateurs de pression et des ventouses,
- Manœuvres des vannes, bouches à clés, etc.,
- Réalisation de purges et vidange,
- Essais des Poteaux Incendie et entretien des bornes de puisage.

Toutes ces actions participent au maintien de la qualité d'eau potable sur le réseau de distribution et à l'atteinte des objectifs du service : **distribution d'eau potable en quantité et en qualité.**

Au cours de l'année 2025, les équipes du service ont procédé à la réparation de 107 casses sur branchements et 91 fuites sur canalisations.

Chantier de création d'un branchement

### 2. Travaux neufs, renouvellements et extension de réseau

Sur son périmètre d'exploitation, le service de l'eau a réalisé :

- 113 poses de compteurs de chantier (sur DAXIUM),
- 343 mises en service de branchements neufs,
- 484 mises en service de compteurs individualisés,
- 186 interventions pour raccordement des nouvelles conduites (coupure, appareillage, etc.).

### 3. Individualisation des compteurs d'eau

Dans le cadre de la loi n°2000-1208 dite loi « SRU » le service procède à la pose de compteurs d'eau potable, à la demande du propriétaire d'un immeuble collectif d'habitation ou d'un ensemble immobilier de logements.

### 4. Entretien du parc compteurs et télérelève

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc compteurs, le service de l'eau se fixe comme objectif de remplacer annuellement tous les compteurs de plus de 15 ans et de changer de technologie pour les modules de communication, à savoir : passage de la radiorelève à la télérelève.

En 2025, les agents d'exploitation sont intervenus sur près de 6076 compteurs - 5854 en plan compteurs et 224 en divers (compteur HS...).

Fin 2025, près de 25% du parc de compteurs était équipé en télérelève.

Remplacement compteur en vélo cargo

## 5. Défense incendie

La défense incendie relève de la responsabilité du Maire. À la demande des communes, le service de l'eau réalise pour leur compte puis facture les interventions relatives au service de défense incendie, en lien avec le réseau de distribution d'eau potable (mise en place d'équipements neufs, remise en état ou renouvellement d'équipements existants).

Les conventions pour l'essai des appareils publics de lutte contre l'incendie ont été renouvelées et signées par l'ensemble des communes d'ALM.

En 2025, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement a poursuivi sa campagne d'essais périodiques des poteaux d'incendie. 1235 hydrants ont été contrôlés dans le cadre du contrôle Triennal.

## 6. Bornes de puisage

Afin de maîtriser l'utilisation intempestive des poteaux incendie et de limiter les prélèvements non comptabilisés, Angers Loire Métropole dispose d'un parc de 48 bornes sur l'ensemble de l'agglomération. Ces équipements fonctionnent à l'aide de cartes prépayées et sont à la disposition des entreprises et des collectivités. Leur maintenance est assurée au sein du service.

## 7. Métrologie

Angers Loire Métropole déploie depuis plus de 10 ans des outils de surveillance du réseau d'eau potable en vue de maîtriser la gestion patrimoniale de la structure du réseau, détecter les fuites au plus tôt et ainsi limiter la perte d'eau sur le réseau, identifier les dysfonctionnements de distribution (vannes ouvertes, tirages d'eau importants sur le réseau).

Plus de 250 équipements (débitmètres et capteurs de pression) sont installés sur le territoire. Ces équipements ont permis d'identifier plus de 50 fuites dont la plupart n'auraient pas pu être diagnostiquées facilement.

Vue Supervision - #TI

## 8. Faits Marquants

Plus de 4 kilomètres de réseau d'eau potable en Amiante-Ciment ont été renouvelés dans le secteur Grand Claye de Mûrs-Erigné.

La nature du matériau ainsi que la topographie des lieux impliquaient des casses successives et répétées et donc des coupures d'alimentation pour les abonnés (plus d'une dizaine par an).

Depuis la réalisation de ces travaux, aucune interruption de distribution dans ce secteur.

Le renouvellement des conduites en amiante-ciment fait partie des priorités, compte-tenu des conditions d'intervention.

# SERVICE EXPLOITATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE

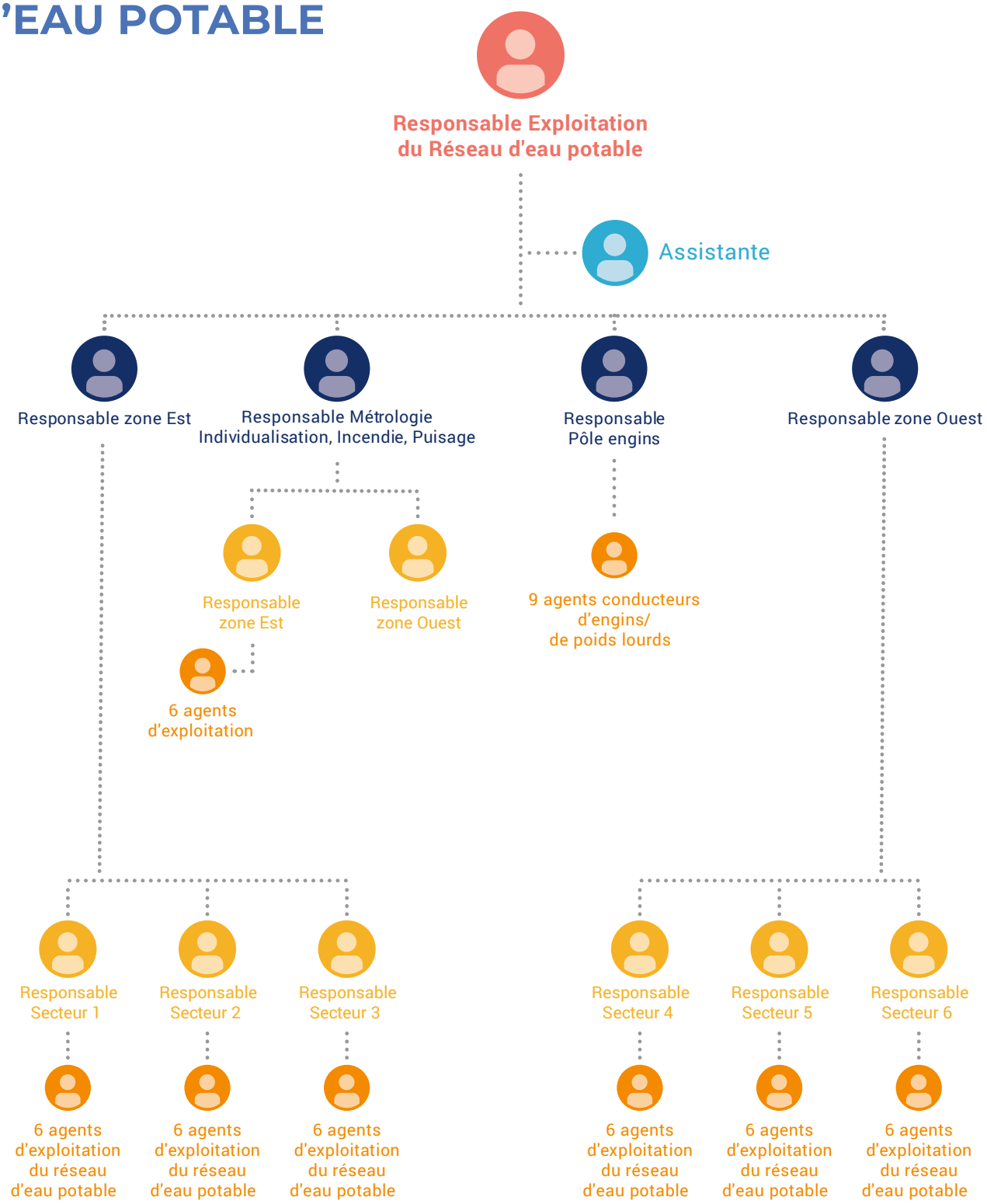

# ASSAINISSEMENT

## DESCRIPTIF DE L'ACTIVITÉ ET INDICATEURS

### 1 . RÉSEAUX

La mission principale des agents de la cellule « réseaux » qui regroupe les hydrocureurs, les maçons et les agents en charge du suivi de la conformité domestique et industrielle, est de garantir l'écoulement des effluents jusqu'aux stations d'épuration.

#### 1.1. Maçons :

La cellule des maçons a pour mission d'entretenir les ouvrages du réseau de collecte. Bilan d'activité 2025 :

- **310 interventions** dont
  - **68 réparations** sur branchement ou collecteur (70 en 2024),
  - **117 mises à la cote** ou renouvellement de tampons (197 en 2024),
  - **14 réparations** de regard ou cunette (20 en 2024).

#### 1.2. Hydrocurage :

Les hydrocureurs effectuent du curage préventif et du curage curatif, ainsi que des débouchages de collecteurs et de branchements publics. Le curage préventif de l'ensemble du territoire a couvert 200 518 ml (mètres linéaires) en 2025. Il y a eu cependant en plus 268 interventions de débouchage ponctuel sur collecteur et branchements publics.

Cette cellule assure également l'entretien des ouvrages de prétraitement, tels que les dégrilleurs des postes de refoulement ou des prétraitements des stations d'épuration.

L'autre préoccupation forte du service est la recherche des eaux parasites, qui souvent sont à l'origine de dysfonctionnements de nos ouvrages et de notre épuration. Des enquêtes sont ainsi réalisées afin de repérer les faiblesses de notre réseau séparatif.

Intervention curage avec protocole amiante

#### 1.3. Suivi des rejets industriels

Différents types de contrôle sont réalisés :

- Visite de site pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des bâtiments,
- Contrôles de bon raccordement et suivi des bordereaux de déchets,
- Contrôle inopiné des rejets.

Lors de ces opérations les agents sont amenés à faire des prélèvements ponctuels, ou sur 24h, avec des préleveurs automatiques. Les échantillons sont ensuite amenés au laboratoire départemental.

Concernant les industriels :

- 125 contrôles de raccordement réalisés au moment des ventes d'activités économiques.

### 1.4. Conformités des usagers domestiques

Différents types de contrôle sont réalisés pour vérifier le bon raccordement aux réseaux d'assainissement des bâtiments, en 2025, le service a fixé 3429 (3026 en 2024) rendez-vous pour le contrôle de bon raccordement dont :

- 2589 dans le cadre des ventes de biens immobiliers,
- 49 dans le cadre de contrôles systématiques des habitations,
- 791 dans le cadre de la PFAC.

À noter, parmi ces rendez-vous :

- 71 absences aux rendez-vous (2%),
- 632 Contrôles non conformes (18%).

hydrocureuse

## 2. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Différents types de contrôle sont réalisés pour vérifier la conformité des installations d'assainissement non collectif. En 2025, le service a réalisé 1174 rendez-vous dont :

- 179 dans le cadre des ventes de biens immobiliers,
- 180 dans le cadre de contrôles d'installations neuves,
- 815 dans le cadre du contrôle périodique de bon fonctionnement,
- 75 absences aux rendez-vous, soit 6% des interventions.

Depuis le 2 novembre 2020, mise en place d'aides à la réhabilitation des installations d'assainissement autonomes non conformes. Il s'agit d'une aide financière attribuée selon des critères dans la limite de 250 k€ par an sur la durée du mandat. Cela va concerner environ 700 installations de la communauté urbaine. Les missions relatives à ce sujet sont : conseiller les usagers pour la constitution du dossier, vérifier les devis, contrôler la bonne réalisation des travaux, puis signer des conventions pour l'attribution de la subvention. Depuis 2020, 333 dossiers ont été subventionnés pour un montant d'aide de 941245 € représentant 3654351 € de travaux sur le territoire.

## 3. STATIONS D'ÉPURATIONS (STEP)

Le territoire d'Angers Loire Métropole comporte 40 stations d'épuration (39 sont exploitées en régie et 1 en délégation de service public) et 216 postes de refoulement. Ce territoire a été découpé par secteur géographique et par système de collecte, ce qui représente en plus du « système Baumette », 4 zones périphériques réparties entre les agents du service afin que chaque agent puisse suivre son système de collecte (station de relèvement et station d'épuration) dans sa globalité.

**Le patrimoine exploité en régie est composé de :**

- 21 boues activées,
- 11 lagunes dont 4 lagunes aérées,
- 5 filtres à sable,
- 1 lit de roseaux et 1 biodisque.

**Concernant la capacité des stations d'épuration :**

- 12 STEP ont une capacité supérieure ou égale à 2000 équivalent habitants,
- 17 STEP ont une capacité comprise entre 500 et 2000 EH,
- 9 STEP sont inférieures à 500EH.

1 STEP de type boues activées d'une capacité de 285000 EH, la station de la Baumette qui est exploitée par Véolia.

# SERVICE ASSAINISSEMENT

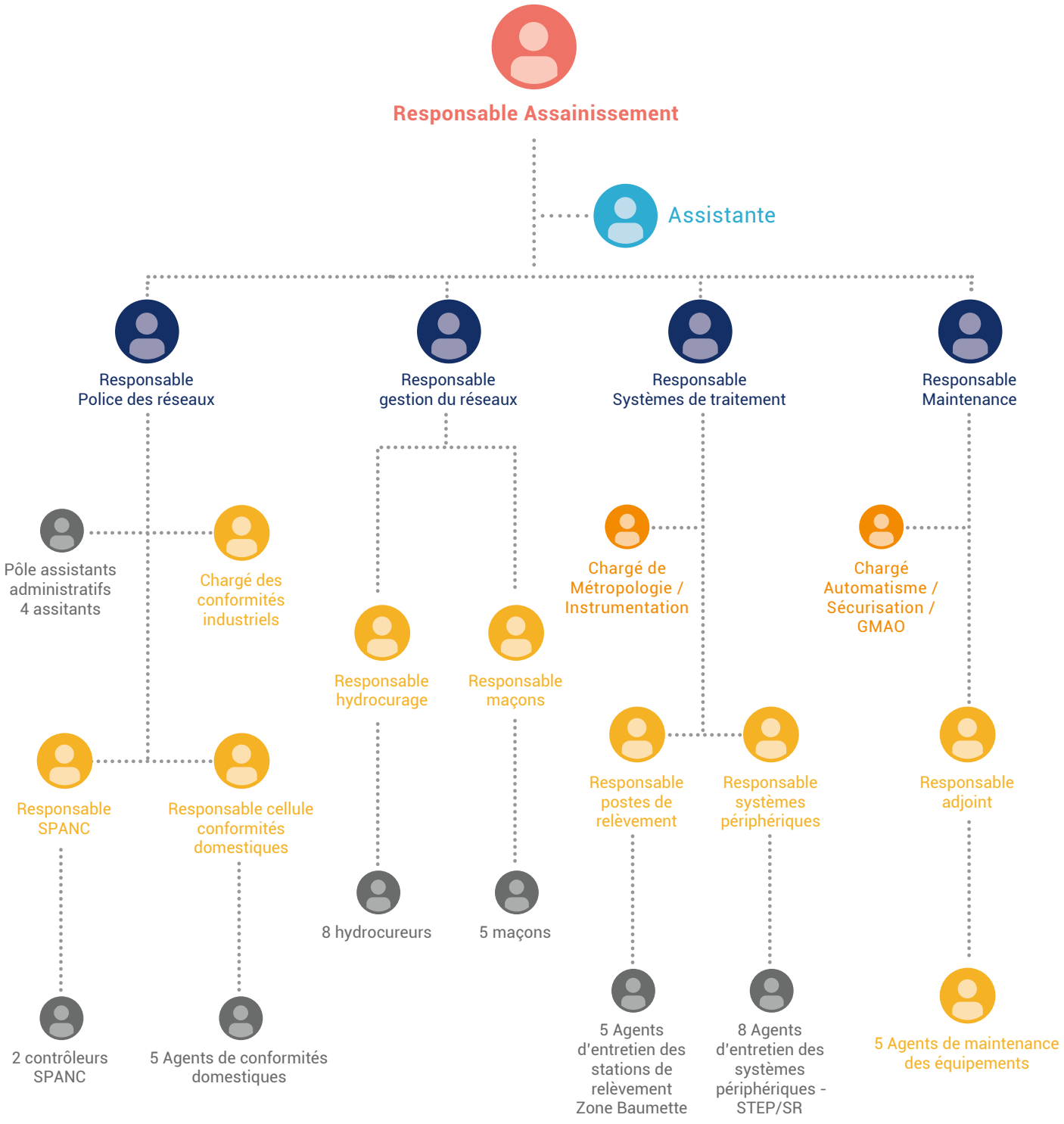

# BAUMETTE

## PRÉSENTATION DU PROJET DE CRÉATION D'UNE CENTRALE DE PANNEAUX VOLTAÏQUES

**ANGERS LOIRE MÉTROPOLE A LA VOLONTÉ DE RÉUSSIR SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN DÉVELOPPANT NOTAMMENT LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET PROPRES. CETTE AMBITION FAIT PARTIE DE SON PROJET DE TERRITOIRE 2016 –2030.**

Vue aérienne du projet panneaux photovoltaïques sur le site de la Baumette

**Puissance globale**
**999,6 kWc**

**Nombre de panneaux**
**2 564**

**Surface photovoltaïque**
**5 200 m²**

**Productible / Ensoleillement**
**1 150 kWh / kWc**

**Production autoconsommée**
**1 145 Mwh**

**Taux d'autoproduction**
**13%**

La ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont obtenu la labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique, portée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), début 2023. Un des axes du projet du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Loire Angers est notamment de passer du territoire consommateur d'énergie à un territoire producteur. Il est prévu que 56% de la production d'électricité renouvelable en 2050 soit réalisée par du photovoltaïque. La « ferme » photovoltaïque produira à elle seule plus de 1 000 MWh par an.

La station de dépollution de la Baumette, d'une capacité nominale de 285 000 équivalent-habitants, assure le traitement des eaux usées d'une grande partie de l'agglomération angevine. Elle s'inscrit déjà dans une volonté d'optimisation énergétique. Elle a notamment modernisé son unité de séchage des boues et de production de biométhane. Dans ce contexte, sur proposition de Véolia (exploitant de la STEP depuis 2018 et jusqu'en 2028), Angers Loire Métropole a entrepris la création d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site de la station. Les 5 200 m² de panneaux produisent 1,15 GWh/an, ce qui représente 13% des besoins électriques de la station, et sont totalement autoconsommés.

Cette installation, inaugurée en 2024, vient s'inscrire en complément de la production de biogaz (environ 16 GWh/an). Au global, la station d'épuration de la Baumette produit donc en moyenne entre 17 et 18 GWh/an, pour une consommation annuelle d'environ 12 GWh/an. Cela fait donc de cet équipement une station d'épuration à énergie positive.

# CLIENTÈLE ET ENQUÊTE SATISFACTION

## UN NOUVEL OUTIL DE GESTION DE LA RELATION CLIENT

Améliorer le travail collaboratif entre nos services pour placer le client au cœur de nos préoccupations a amené la Direction Eau et Assainissement à se doter d'un nouvel outil de Gestion de la Relation Client. Installation technique, migration des données, recette tests, amélioration des process, depuis plusieurs mois les collaborateurs s'investissent pour garantir une mise en production de l'outil de Gestion de la Relation Client, première pierre d'un projet plus vaste. Les usagers auront à disposition prochainement un espace client pour gérer leur administratif, avoir à disposition leurs factures, suivre leurs consommations et ainsi, objectif majeur de notre direction, préserver notre ressource en eau.

## ÊTRE DISPONIBLE POUR NOS CLIENTS

Chaque jour les conseillers clientèle de la Direction Eau et Assainissement se rendent disponibles pour répondre aux sollicitations téléphoniques.

**En chiffres pour l'année 2025 :**

**81 079**
Appels reçus

**29 822**
Appels répondus

**37 %**
Taux de prise en charge

## ÊTRE SOLIDAIRE

Partenaire social du département, Angers Loire Métropole s'engage auprès des usagers.

**28 000 euros,** c'est le montant de l'abondement au département du Maine-et-Loire dans le cadre du FSL.

Le FSL est le fonds de solidarité pour le logement, c'est un dispositif qui permet d'accompagner et de soutenir les ménages en difficulté financière.

Ainsi, les ménages ont la possibilité sous certaines conditions de bénéficier d'une aide du Département.

**Le FSL en chiffres pour l'année 2025 :**

**28 000 €**
montant de l'enveloppe FSL

**45.97 %**
taux d'utilisation de l'enveloppe

**12 871.65 €**
montant accordé

**123**
accords

**Les chiffres clés de la distribution**

**105 276**
abonnés eau
(branchements actifs)

**Les chiffres clés de l'assainissement collectif**

**93 818**
abonnés

**Les chiffres clés de l'assainissement non collectif (SPANC)**

**11 458**
abonnés en assainissement individuel

**Les chiffres clés de l'agence clientèle**

**181 527**
relèves de compteur radio réalisées

**1 780**
lectures visuelles de contrôle

**1 251**
rendez-vous

**3 847**
courriers reçus

**5 190**
avis de fortes consommations envoyés

**3 650**
visites à l'accueil clientèle

Le planning prévisionnel 2025 de relève par commune

| | Jan | Fév | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil | Août | Sept | Oct | Nov | Déc |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Savennières | ● | | | | | | | | | | | |
| Beaucouzé | ● | | | | | | | | | | | |
| Saint-Jean-de-Linières | ● | | | | | | | | | | | |
| Saint-Lambert-la-Potherie | ● | | | | | | | | | | | |
| Bouchemaine | ● | | | | | | | | | | | |
| Sainte-Gemmes-sur-Loire | | ● | | | | | | | | | | |
| Écouflant | | ● | | | | | | | | | | |
| Briollay | | | ● | | | | | | | | | |
| Soucelles | | | ● | | | | | | | | | |
| Villevêque | | | ● | | | | | | | | | |
| Saint-Barthélémy-d'Anjou | | | | ● | | | | | | | | |
| Sarrigné | | | | ● | | | | | | | | |
| Avrillé | | | | | ● | | | | | | | |
| Feneu | | | | | | ● | | | | | | |
| Cantenay-Epinard | | | | | | ● | | | | | | |
| Écuillé | | | | | | ● | | | | | | |
| Soulaire-et-Bourg | | | | | | ● | | | | | | |
| Montreuil-Juigné | | | | | | ● | | | | | | |
| Les-Ponts-de-Cé | | | | | | | ● | | | | | |
| Béhuard | | | | | | | ● | | | | | |
| Murs Érigné | | | | | | | ● | | | | | |
| Angers | | | | | | | | ● | | | | |
| Pellouailles-les-Vignes | | | | | | | | | ● | | | |
| Saint-Mathurin-sur-Loire | | | | | | | | | ● | | | |
| La Daguenière | | | | | | | | | ● | | | |
| La Bohalle | | | | | | | | | ● | | | |
| Brain-sur-l'Authion | | | | | | | | | ● | | | |
| Andard | | | | | | | | | ● | | | |
| Saint-Sylvain-d'Anjou | | | | | | | | | ● | | | |
| Saint-Clément-de-la-Place | | | | | | | | | | ● | | |
| Saint-Léger-des-Bois | | | | | | | | | | ● | | |
| Saint-Martin-du-Fouilloux | | | | | | | | | | ● | | |
| Bauné | | | | | | | | | | ● | | |
| Corné | | | | | | | | | | ● | | |
| Le Plessis-Grammoire | | | | | | | | | | ● | | |
| Soulaines-sur-Aubance | | | | | | | | | | ● | | |
| Trélazé | | | | | | | | | | | ● | |
| La Membrolle-sur-Longuenée | | | | | | | | | | | | ● |
| Le Plessis-Macé | | | | | | | | | | | | ● |
| Pruillé | | | | | | | | | | | | ● |
| La Meignanne | | | | | | | | | | | | ● |

# SERVICE CLIENTÈLE

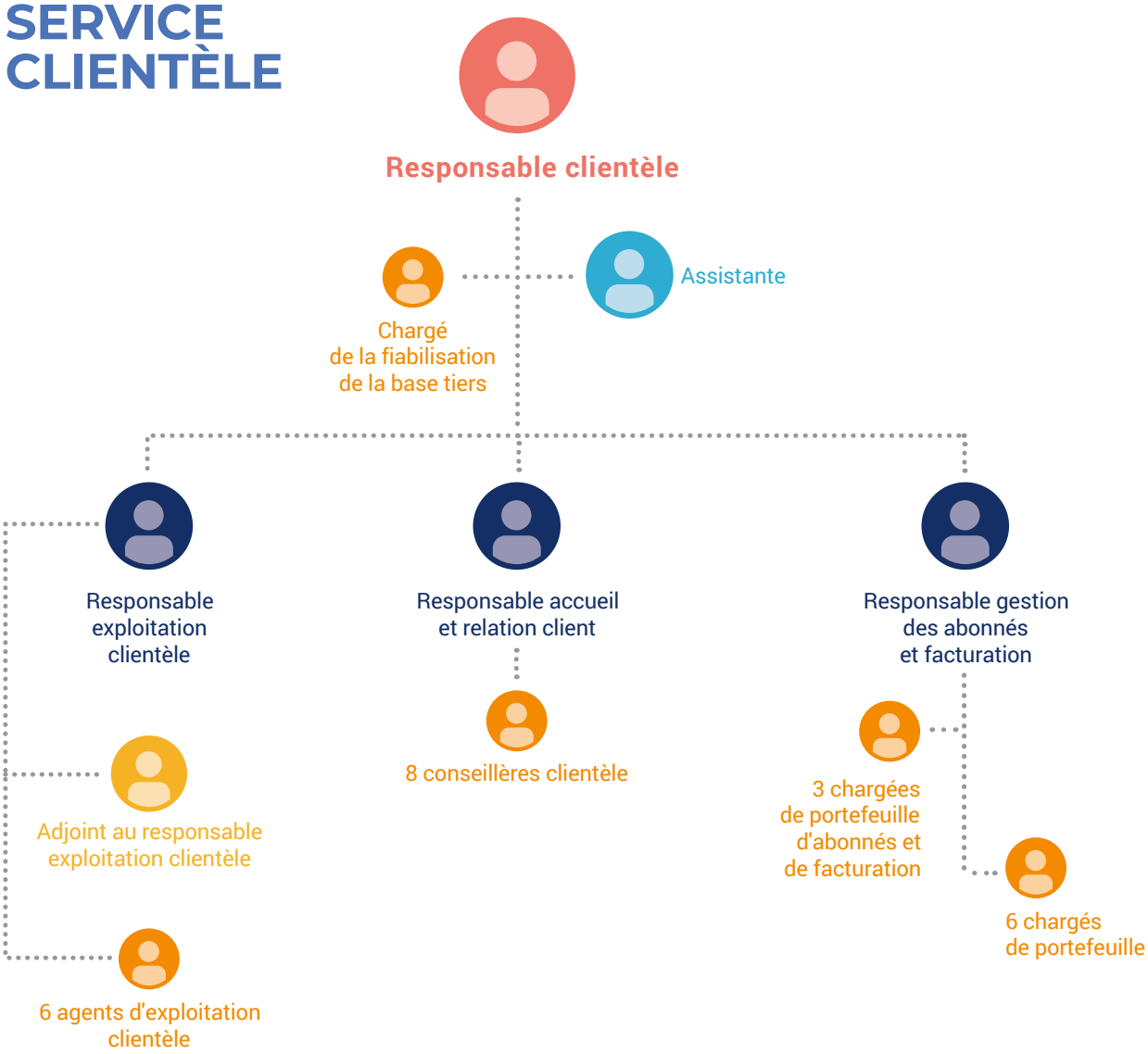

angers loire métropole
communauté urbaine

# Eau et Assainissement

## Enquête 2024

Enquête de satisfaction réalisée par Evocime Etudes auprès d'un panel d'abonnés, représentatif de l'agglomération d'Angers Loire Métropole.
Vous êtes 2001 abonnés à avoir répondu à cette enquête et nous vous en remercions.

## La satisfaction

**89%** d'entre vous sont satisfaits de **la qualité de l'eau**

**98%** d'entre vous sont satisfaits du **service de l'eau et de l'assainissement**

## Les habitudes de consommation

**68% : eau du robinet principalement**
(+3 pts *)

**18% : eau en bouteille principalement**
(-5 pts *)

**14% : les 2**
(+2 pts *)

(*) évolution par rapport à 2023

**67% d'entre vous estiment que le prix de l'eau est justifié / normal**

*Rappel : **En 2024, le prix global du mètre cube (1000 Litres) pour Angers Loire Métropole est en moyenne de 3,93€ TTC (soit 471,58€ pour une facture de 120m³). Et la moyenne nationale était de 4,34€ TTC en 2021, Angers Loire Métropole est donc 9,5% moins cher que la moyenne nationale***

## Notoriété du service

Vous êtes près de **75%** à savoir que **l'eau et l'assainissement** de votre commune **sont gérés** par :

angers loire métropole
communauté urbaine

## Les nouveaux services

Vous êtes nombreux à souhaiter pouvoir suivre votre consommation en direct et faire des démarches en ligne (espace client, appli, télérelève automatique.
**➔ Nous travaillons actuellement sur ces nouveaux outils**

© Direction Eau et Assainissement Angers Loire Métropole / Enquête : Evocime Etudes / Crédits images : Freepik-Pixabay / 05-2025 / NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

# LE CENTRE TECHNIQUE

## LES MISSIONS DU CENTRE TECHNIQUE

Service support par définition, le Centre Technique organise son activité en fonction des besoins des autres services de la direction.

Il organise la chaine logistique pour l'approvisionnement des pièces de réseaux aux différents services exploitation de la direction. Il est en charge de la gestion bâtimentaire ainsi que de l'entretien des sites principaux, il intervient également sur les sites annexes éloignés. Doté d'un atelier métallerie équipé de matériels performants, il assure la fabrication et le maintien en état de nombreux équipements techniques. Le centre technique assure par ailleurs une gestion administrative importante avec en moyenne plus de 2 000 factures traitées par an.

Magasin

## Sa composition

- **Magasins logistiques et cours à matériaux**

Plus de 4500 références sont stockées et gérées au quotidien par une équipe logistique composée d'un responsable ainsi que de 4 magasiniers. Le stock principal est suivi depuis le site de la rue Chèvre avec un magasin assurant la gestion des pièces détachées, des outils et des équipements individuels de sécurité ainsi que d'une cour à matériaux pour le stockage des pièces encombrantes comme les linéaires de tuyaux et les grosses pièces de fonte (tampons, palettes de bouches à clefs, autres).

Un stock des mêmes pièces est déporté sur notre site rue Berry assurant ainsi une disponibilité immédiate pour les équipes assurant les régies sur les secteurs de l'ouest de la métropole angevine. On y stocke par ailleurs les linéaires de canalisations ainsi que les pièces de réseau de grands diamètres.

Les magasiniers sont également en charge du contrôle des livraisons directes effectuées par nos fournisseurs sur les sites de chantiers.

- **La métallerie**

La métallerie, c'est une équipe de 3 agents métalliers soudeurs, également qualifiés en chaudronnerie et d'un responsable expérimenté. Fortement axée formation, elle accueille et forme chaque année des apprentis. La métallerie est équipée de machines performantes permettant la fabrication de pièces techniques principalement acier et inox. Les réalisations sont destinées à l'amélioration ou au remplacement de pièces en fin de cycle pour le compte des différentes équipes d'exploitation des réseaux.

Les agents sont par ailleurs qualifiés pour diverses opérations de maintenance, serrurerie, menuiserie, plomberie et autres.

Partie outillage magasin

Passerelle et échelle à crinoline - STEP Mûrs-Erigné

- **Le service administratif**

Le Centre Technique, c'est aussi une forte activité administrative. Une assistante assure au quotidien la gestion du fort volume de commandes et leur suivi de l'engagement au paiement. Elle gère également les diverses tâches inhérentes à la gestion de son effectif.

- **La gestion du patrimoine bâtimentaire**

Entre autres activités, le centre technique s'occupe de maintenir le patrimoine bâtimentaire (hors réservoirs) de la DEA en état de bon fonctionnement et donc de la maintenance (hors ou sous contrats). Il s'occupe également de l'étude et de la maitrise d'ouvrage pour les besoins d'aménagements ou d'extensions.

Un agent de maintenance associé au CT, s'occupe principalement de l'entretien des équipements extérieurs des sites périphériques, notamment les postes de relevage (PR) et les stations d'épuration (STEP). Il assure l'accompagnement des organismes de contrôle lors des campagnes de vérifications réglementaires des installations.

Abri anti-odeur – PR Haie aux bonhommes

# CENTRE TECHNIQUE

**19 903 947 m³**
d'eau potable produits

**772 T**
de MS de boues
issues de l'usine de production d'eau valorisées

**17**
réservoirs sur tour

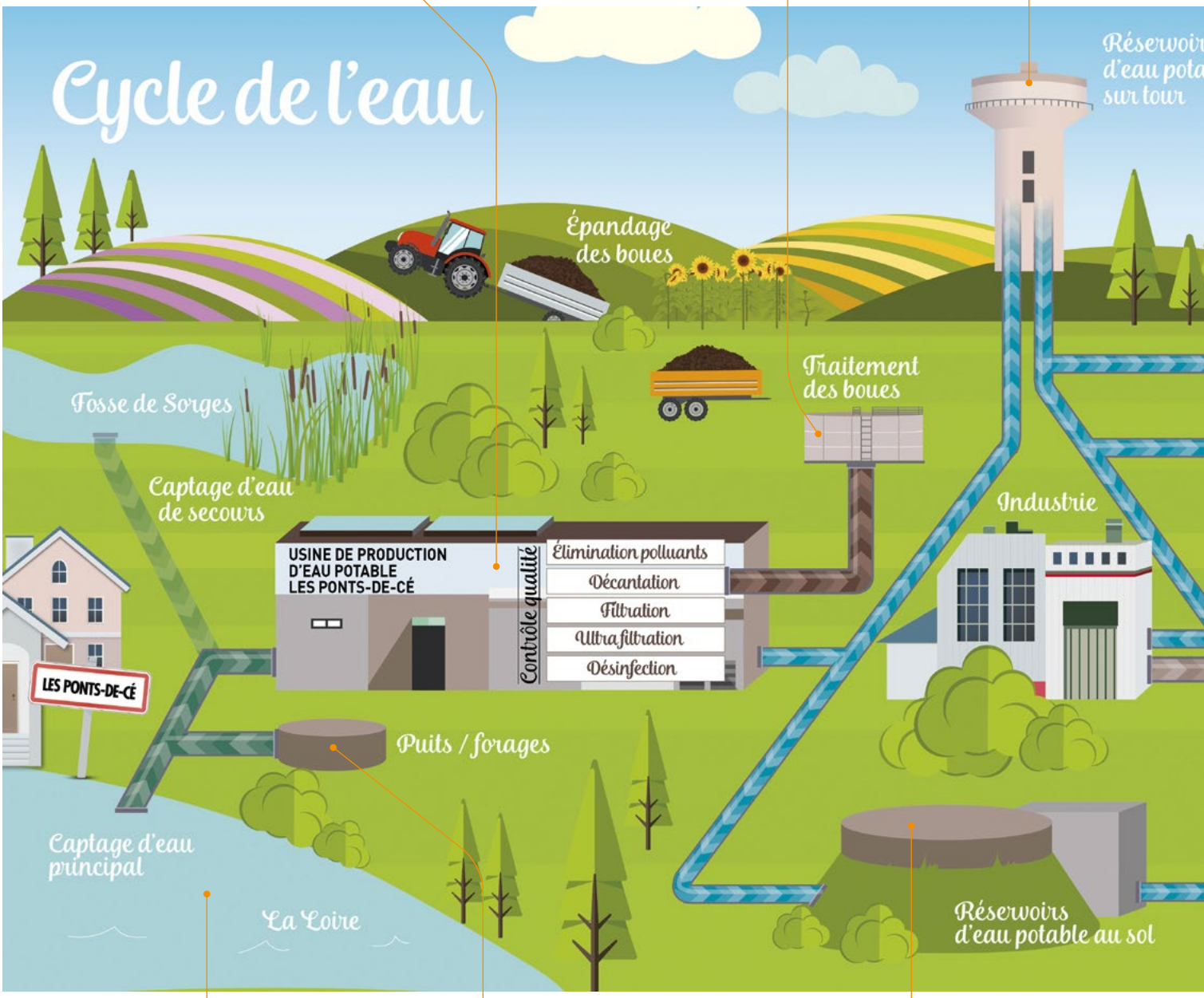


**16 846 046 m³**
prélevés dans La Loire

**5 758 370 m³**
captés avec les puits et forages

**22 604 416 m³**
d'eau brute prélevés

**18**
réservoirs enterrés ou au sol

**55 700 m³**
Capacité totale des réservoirs

**1 578 500 Nm³**
de biométhane injecté dans le réseau GRDF

**39**
STEP

**4 978 T**
de MS de boues
produites et valorisées

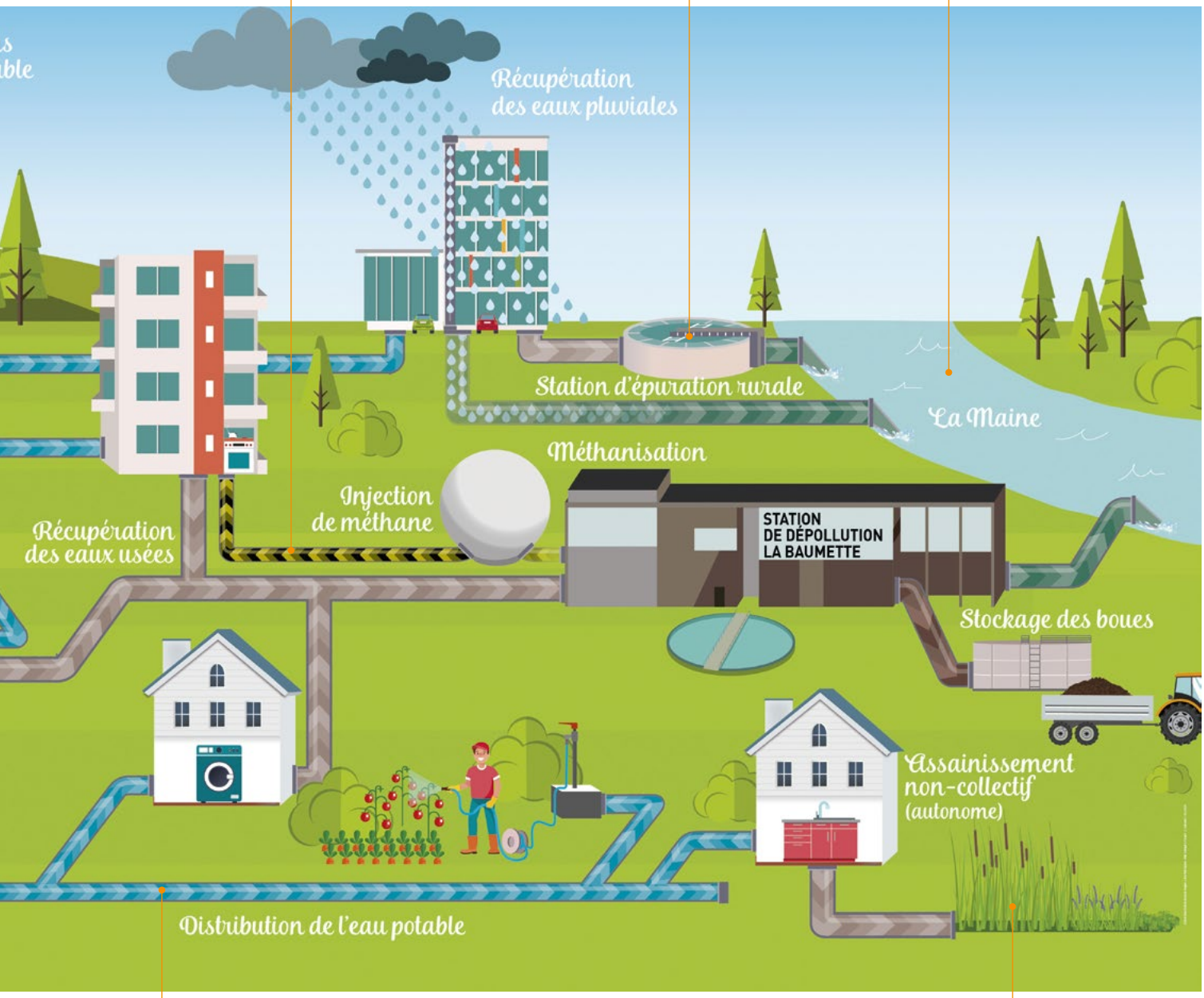


**105 276**
abonnés eau

**7 900**
installations assainissement non collectif contrôlées
(depuis création du service)

# SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

## EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE

Le SAF assure le pilotage et la coordination de l'ensemble des procédures administratives de la direction.

### À ce titre, il :

- prépare et assure le suivi des délibérations, décisions et dossiers présentés devant les différentes instances de la Communauté urbaine (Commission Transition écologique, Bureau exécutif, Commission permanente et Conseil communautaire),
- coordonne la gestion administrative des actes produits par la direction et veille au respect des procédures internes,
- exerce une veille juridique sur les domaines relevant de l'eau et de l'assainissement afin de sécuriser les décisions de la direction,
- assure, en lien avec la Direction juridique, le suivi des dossiers de responsabilité civile et des contentieux,
- pilote, avec la Direction des Services Informatiques et du Numérique (DSIN), la politique d'équipement informatique, de téléphonie et de mobilité des agents, en veillant à la cohérence des achats, de la maintenance et du déploiement des outils numériques.

## EN MATIÈRE FINANCIÈRE

Le SAF définit et met en œuvre la stratégie financière des budgets annexes Eau et Assainissement.

Il élabore les analyses rétrospectives et les projections financières nécessaires aux arbitrages des élus, en intégrant les perspectives d'évolution des recettes, des dépenses, de la politique tarifaire, de la dette et du programme pluriannuel d'investissement.

À partir de *scénarii* fondés sur des hypothèses économiques, démographiques, patrimoniales et territoriales, le service évalue les conséquences financières des différentes orientations stratégiques et contribue ainsi à la soutenabilité des politiques publiques de l'eau et de l'assainissement.

### Le service assure également :

- la préparation budgétaire et le suivi de l'exécution des budgets annexes Eau et Assainissement,
- l'ordonnancement autonome des dépenses et des recettes, en lien avec le comptable public,
- le contrôle de la qualité comptable et le respect des procédures financières de la collectivité,
- le déploiement des outils de dématérialisation et l'adaptation aux évolutions réglementaires.

Enfin, il développe des outils de pilotage permettant de suivre l'exécution budgétaire, d'analyser la performance financière et de mesurer les principaux indicateurs de gestion (qualité comptable, délais de paiement, taux de réalisation des crédits, etc.).

## EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE

Le SAF organise, sécurise et pilote la commande publique de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement.

En lien avec les services prescripteurs, il planifie les achats de travaux, de fournitures et de services dans le respect de la politique d'achat de la Communauté urbaine.

### À ce titre, il :

- accompagne les services dans le choix des procédures et la définition des stratégies d'achat,
- prépare et conduit les procédures de passation des marchés publics,
- apporte une expertise juridique tout au long de la vie des contrats, depuis leur préparation jusqu'à leur exécution,
- coordonne le suivi administratif et financier des marchés, notamment les opérations les plus complexes,
- accompagne les services dans l'utilisation des outils de dématérialisation et l'évolution des pratiques.

Le service met également en place des tableaux de bord dédiés à la commande publique afin de suivre la programmation des marchés, leur exécution et les principaux indicateurs de performance.

## SERVICE ADMINISTRATIF & FINANCIER

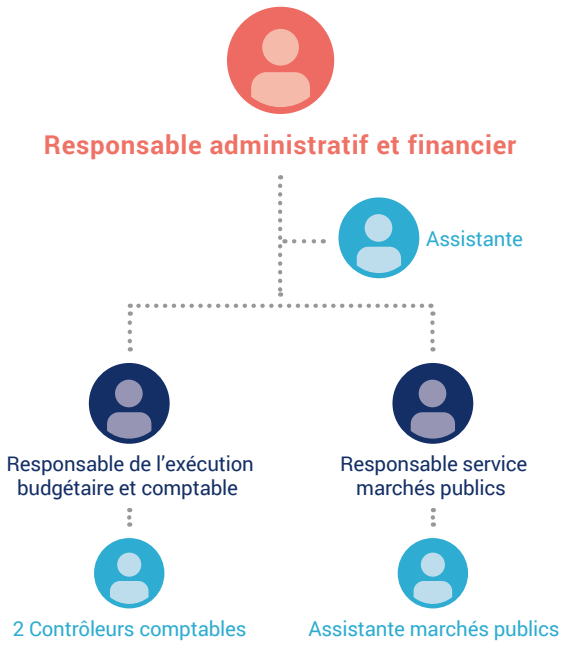

# SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX

## LES PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX SONT, AU TITRE DES COMPÉTENCES EAU POTABLE, EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES :

### ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE

Le service intervient notamment, en relation étroite avec les exploitants pour l'étude prospective de l'état du patrimoine, l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation, la réalisation des programmes définis par les schémas directeurs, le suivi de la programmation pluriannuelle des opérations et des investissements.

### MAITRISE D'ŒUVRE DE CONCEPTION ET DE RÉALISATION

La quasi-totalité des opérations inscrites au programme d'investissement font l'objet en interne d'une conception de projet (renouvellement et extension de réseaux en eau et assainissement, construction d'ouvrages de génie civil de stations de refoulement d'eaux usées), et du suivi en phase réalisation. Cette maitrise d'œuvre interne permet à la fois une réactivité importante, et une stricte adaptation aux besoins d'exploitation.

### MAITRISE D'ŒUVRE - PROCESS

Cette mission permet d'assurer en interne la conception et le suivi d'opérations diverses nécessitant un niveau élevé d'expertise au profit des outils d'exploitation : renouvellement et optimisation de process à l'usine de production d'eau potable, pilotage et surveillance des postes de refoulement, travaux de reconstruction, de réparation ou d'optimisation des stations d'épuration, etc.

### INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME, DÉTERMINATION DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC), ET MISE À JOUR DU ZONAGE ASSAINISSEMENT

Le service émet un avis sur l'état de desserte par les réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales de l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme), et indique les prescriptions relatives aux modalités de raccordement. Le calcul du montant de la PFAC, dont le fait générateur est le raccordement au réseau public, est indiqué au service instructeur ainsi qu'au pétitionnaire.

La collaboration avec la direction en charge de l'élaboration du PLUi communautaire permet la mise à jour des plans de zonage assainissement, qui constituent une annexe sanitaire au PLUi, et la prise en compte de l'adaptation aux évolutions de l'urbanisation des équipements de distribution, de collecte et de traitement lorsqu'elle est nécessaire.

### INSTRUCTION DES DT (DÉCLARATION DE PROJET DE TRAVAUX) ET DICT (DÉCLARATION D'INTENTION DE COMMENCER LES TRAVAUX)

Le service instruit, à l'aide d'une plateforme de dématérialisation, les très nombreuses demandes des intervenants sur l'espace public en indiquant la position des réseaux de distribution d'eau, de collecte des eaux usées et des eaux pluviales présents dans l'emprise des travaux projetés, ainsi que les précautions nécessaires pour en garantir l'intégrité.

Un suivi des travaux des concessionnaires permet à la fois d'apporter des conseils sur le terrain, de positionner certains ouvrages et de s'assurer du respect des prescriptions.

### SUIVI DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR DES TIERS (AMÉNAGEURS) EN VUE DE PRÉPARER LA FUTURE PRISE EN GESTION DES OUVRAGES

Le service délivre ses prescriptions en amont des opérations d'aménagement (Zac, ZI, ZA, lotissements), établit les estimations de travaux pour les interventions réalisées par la régie eau (raccordements et branchements), participe aux réunions de chantier, coordonne les interventions de la régie, et participe aux opérations de réception des réseaux.

Un document intitulé « Guide de l'eau » précise de manière exhaustive l'ensemble des prescriptions relatives à l'établissement des réseaux et ouvrages d'eau et d'assainissement à l'attention de l'ensemble des intervenants en aménagement (aménageurs, lotisseurs, entreprises, architectes).

Suite à la remise des ouvrages, et sous réserve de conformité des installations et de fourniture des pièces techniques et administratives nécessaires, Angers Loire Métropole délibère pour la prise en gestion des réseaux.

Les principaux indicateurs relatifs à ces activités sont les suivants :

| | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de projets réalisés | 48 | 53 | 49 | 59 | 64 |
| Nombre de consultations effectuées (code des marchés publics) | 5 | 9 | 11 | 19 | 10 |
| Nombre de permis de construire instruits | 1 156 (1) | 1 285 (2) | 1414 (3) | 1 378 (4) | 1343 (5) |
| Nombre de DT et DICT instruits | 10264 | 10334 | 10483 | 11075 | 11336 |
| Nombre de projets d'aménagements instruits ou suivis | 60 | 61 | 36 | 81 | 99 |
| Nombre de permis d'aménager instruits (+ PC groupés) | 55 | 27 | 38 | 31 (PA) | 56 (PA) |
| Nombre d'estimations de travaux établies pour le compte d'aménageurs | 80 | 80 | 84 | 72 | 75 |
| Linéaires de réseaux mis en place par les aménageurs | 10350 | 14412 | 13720 | 5213 | 11106 |
| Taux de réseaux pris en gestion | 80.3 % | 79.9 % | 80.0 % | 80.0 % | 83.4 % |

*(1) instruction en plus de 1 671 CUa, 148 CUb, 1 601 DP*
*(2) instruction également de 434 CUa, 275 CUb, 2107 DP*
*(3) instruction également de 1203 CUa, 293 CUb, 1837 DP*
*(4) instruction également de 3310 DIA et CUa, 254 CUb, 1647 DP*
*(5) instruction également de 2911 DIA et CUa, 254 CUb, 1808 DP*

## ETUDES ET TRAVAUX RÉALISÉS EN 2025

### Etudes réalisées en 2025

Il s'agit notamment des :

- Etudes préalables au renouvellement des réseaux dans le cadre de nombreux travaux d'aménagement de voiries communautaires, des opérations de renouvellement urbain de Belle-Beille et Monplaisir ou des projets d'urbanisme,
- Etudes préalables au renouvellement des réseaux en eau et assainissement, à la construction d'ouvrages de génie civil, dans le cadre de la gestion patrimoniale.

L'investissement correspondant s'élève à 101 727 €HT (eau et assainissement) et comprend principalement la rémunération de levés topographiques, les inspections télévisuelles avant travaux, la maitrise d'œuvre externe pour les projets de station d'épuration.

### Travaux réalisés en 2025

**Les travaux d'assainissement eaux usées ont concerné les communes suivantes :**

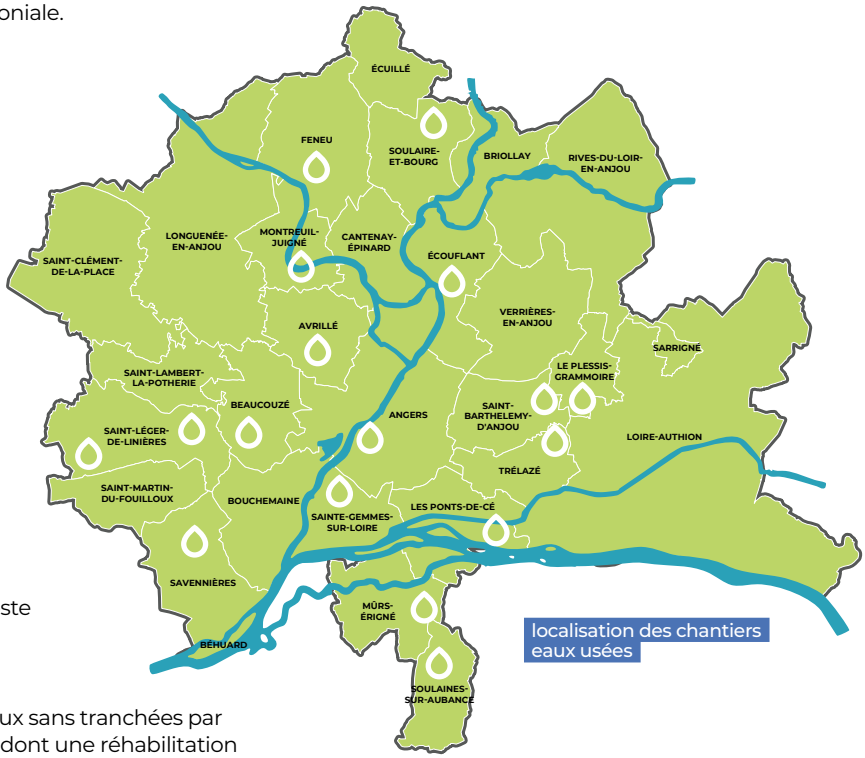

localisation des chantiers eaux usées

**Soit :**

- 30 chantiers de réhabilitations de réseaux en tranchées ouvertes, dont des opérations spécifiques :
  - 1 réparation en urgence d'un réseau de transfert ø1000,
  - Création d'ouvrage en urgence suite à un effondrement au niveau d'un poste de relèvement,
  - 4 extensions de réseau.
- 10 chantiers de réhabilitations de réseaux sans tranchées par chemisage, tubage ou par éclatement dont une réhabilitation d'un collecteur en siphon dans un ouvrage d'art,
- 1 mise en service d'équipements génie civil : création d'un nouveau poste de refoulement aux Ponts-de-Cé.

Raccordement lieu-dit des Petites Landes à Soulaines-sur-Aubance – Désamiantage réseau – Ouvrage sur le poste de relèvement Braud à Ecouflant – Tubage siphon du pont de la Basse Chaine à Angers – Réhabilitation collecteur à Saint-Barthélemy-d'Anjou

**L'investissement correspondant s'élève à 8 634 216 € HT dont**

- **175 274€ HT** de frais divers (SPS, Passages caméra de réception, contrôles de compactage, contrôles techniques du génie civil, investigations complémentaires, expertise faunistique, travaux d'espaces verts),
- **686 267 €** pour la restructuration de stations d'épuration.

| Nature | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Extension de réseau et mise en séparatif | 833ml [1] | 728 ml [2] | 163ml | 404ml | 777ml |
| Réhabilitation ou renouvellement de réseau | 9789 ml | 7 284 ml | 11 641ml | 7687ml | 9932ml |
| Réhabilitation de refoulement | 0ml | 33 ml | 516ml | 160ml | 0ml |
| Réalisation de nouvelles stations de transfert | 2 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| Renouvellement ou refonte complète de stations de transfert ou d'épuration | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Réalisation de branchements | | | | | |
| Ponctuels | 202 | 199 | 170 | 164 | 151 |
| Réhabilités et à la pose du collecteur | 581 | 310 | 531 | 381 | 456 |
| Dépose de branchements | 7 | 8 | 9 | 10 | 9 |

*(1) dont 785ml de création de refoulement (2) dont 531 ml de création de refoulement*

**Les travaux d'eau potable ont concerné les communes suivantes :**

Localisation des chantiers eau potable

**Soit :**

- 27 chantiers de renouvellements de réseaux de distribution dont cinq opérations permettant de repositionner les nouveaux réseaux en domaine public, et un renforcement pour la défense incendie.

Travaux schéma directeur à Beaucouzé, renouvellement de conduite de transport dans un pont SNCF à Angers et renouvellement conduite de distribution à Mûrs-Erigné

**Le montant d'investissement correspondant est de 3 872 625€ HT dont :**

- **621 771 € HT** d'achat de pièces ou tuyaux,
- **40 622€ HT € HT** de frais divers (SPS, contrôle de compactage, investigations complémentaires, etc.).

| Nature | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|---|
| Extension de réseau | 1073ml | 1773ml (1) | 1136ml (2) | 1141ml | 1240ml |
| Renouvellement de réseau jusqu'au ø125 | 9620ml | 6288ml | 8505ml | 7180ml | 4970ml |
| Renouvellement de réseau de ø150 et plus | 7850ml | 9000ml | 5016ml | 6560ml | 2269ml |
| Renouvellement de branchements (Unité) | 648 | 469 | 376 | 509 | 200 |

*(1) dont 1041ml de conduite de transport (2) dont 830ml de conduite de transport*

**Les travaux d'assainissement eaux pluviales ont concerné :**

| Nature | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|---|---|---|---|---|
| Extension de réseau et mise en séparatif | 39ml | 0ml | 76ml* | 25ml |
| Réhabilitation ou renouvellement de réseau | 500ml | 1050ml | 1607ml | 1609ml |
| Réalisation d'un bassin stockage | 1 | 0 | 1 | 0 |
| Intervention d'urgence, travaux divers (pour le compte de l'exploitant) | 10 | 6 | 14 | 17 |
| Réalisation de branchements et piquages | | | | |
| Ponctuels | 71 | 70 | 72 | 79 |
| Réhabilités et à la pose du collecteur | 16 | 36 | 73 | 58 |
| Dépose de branchements | 0 | 2 | 0 | |

**résolution d'un point noir à Avrillé en supprimant un drain sous trottoir au profil d'une canalisation sous chaussée*

## Missions de maitrise d'œuvre

En 2025, les chargés d'études et travaux ont finalisé 64 plans projets pour les dossiers de travaux.

Le chargé de coordination a permis l'instruction de 48 appels à renseignements. Ses missions portant également sur le suivi des aménagements des espaces publics existants, il a participé à différentes opérations préalables à la réception en vue d'une intégration de nouveaux équipements et canalisations d'eaux pluviales suite à la rédaction de 46 avis techniques.

Modification de la filière boues de la station d'épuration de Mûrs-Erigné

Cette année, pour les chantiers d'eaux usées nous avons fortement augmenté la part de réhabilitations des canalisations avec des travaux dits sans tranchées en utilisant différentes techniques : chemisage, tubage, éclatement. Dans le même esprit de développement durable, nous avons privilégié le remblaiement avec les matériaux du site dès que cela était possible.

S'agissant de la **maîtrise d'œuvre – process** chargée de la conception et du suivi des travaux sur les installations de traitement, le service a conduit les opérations suivantes :

- Suivi des études techniques, du dossier d'Autorisation Environnementale et consultation des entreprises relatives à la sécurisation de l'étage de distribution R70 : mise en place d'une conduite de transfert de 800 mm entre l'usine de production des Ponts-de-Cé et la rue de Villesicard à Angers sur un linéaire de 3400 m – coût de l'opération 15 M€ HT,
- Conduite des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Soulaines-sur-Aubance – Filière de type filtres plantés de roseaux d'une capacité de 700 EH – coût de l'opération 616000 € HT,
- Conduite des travaux de modification de la filière de traitement et du stockage des boues de la station d'épuration de Mûrs-Erigné d'une capacité de 6500 EH – coût de l'opération 442000 €HT.
- Etudes de conception et études réglementaires de la future station d'épuration de Brain-sur-l'Authion de type boues activées faible charge d'une capacité de 9000 EH,
- Consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet de stockage – pompage – chloration sur le site de l'usine de production d'eau potable,
- Conduite de travaux de renouvellement des pompes de secours d'eau brute à l'usine de production d'eau potable.

Renouvellement du pompage de secours d'eau brute à l'usine de production d'eau potable

## Travaux en cours et à venir

Les études et travaux prévus en 2026 **pour la maîtrise d'œuvre – process** sont les suivants :

- Etudes de conception de la future station d'épuration de Saint-Sylvain-d'Anjou remplaçant les stations du Bourg et du Parc des Expositions,
- Finalisation des études réglementaires et lancement de la consultation des entreprises pour la construction de la future station d'épuration de Brain-sur-l'Authion d'une capacité de 9 000 EH,
- Préparation et suivi des travaux du lot n°1 de l'opération de sécurisation du réseau de distribution R70 : pose d'une conduite de 800 mm en tranchée et microtunnelier entre l'usine de production d'eau potable et la rue des Perrins aux Ponts-de-Cé,
- Réalisation des études techniques et réglementaires pour un projet de stockage – pompage – chloration sur le site de l'usine de production d'eau potable, et préparation de la consultation des entreprises.

Pour l'année 2026, l'investissement, pour le secteur **maitrise d'œuvre,** correspond à des travaux d'eau potable et d'assainissement eaux usées et eaux pluviales. Il s'élève respectivement à :

- Eaux Usées : 10 920 557 € HT dont :
  - 4 424 862 €HT pour des études, acquisition foncière et des travaux de construction ou d'amélioration de station d'épuration à Loire-Authion (Brain-sur-l'Authion), Longuenée-en-Anjou (La Membrolle-sur-Longuenée et le Plessis-Macé), Sarrigné, Savennières, Soulaines-sur-Aubance, Soulaire-et-Bourg et Verrières-en-Anjou (Saint-Sylvain-d'Anjou),
  - 6 495 695 €HT pour la réhabilitation ou des extensions de réseaux à Angers, Avrillé, Bouchemaine, Ecouflant, Feneu, Le Plessis-Grammoire, Les Ponts-de-Cé, Loire-Authion, Longuenée-en-Anjou, Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné, Rives-du-Loir-en-Anjou, Savennières, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Soulaines-sur-Aubance, Soulaire-et-Bourg et Trélazé,
  - Eau Potable : 3 425 076 € HT (hors fourniture des tuyaux et études) pour la réhabilitation et les extensions de réseaux sur les communes Angers, Avrillé, Beaucouzé, Briollay, Le Plessis-Grammoire, Les Ponts-de-Cé, Longuenée-en-Anjou, Loire-Authion, Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné, Rives-du-Loir-en-Anjou, Savennières Sarrigné, Saint-Barthélemy d'Anjou, Sainte-Gemmes-sur-Loire, Trélazé et Verrières-en-Anjou,
  - Eaux Pluviales : 1 492 146 € TTC pour la réhabilitation de réseaux à Angers, Avrillé, Bouchemaine, Ecuillé, Feneu, Les Ponts-de-Cé, Loire-Authion, Longuenée-en-Anjou, Montreuil-Juigné, Mûrs-Erigné, Rives-du-Loir-en-Anjou, Saint-Barthélemy-d'Anjou, Soulaines-sur-Aubance, Saint-Léger-de-Linières et Trélazé.

La programmation de ces opérations est établie à partir d'un programme pluriannuel élaboré à partir des données suivantes : état patrimonial des conduites et ouvrages, programmes de travaux des gestionnaires de voiries, programmes d'aménagement, besoins d'exploitation, plan pluriannuel de suppression des points noirs en assainissement.

## SERVICE ÉTUDES ET TRAVAUX

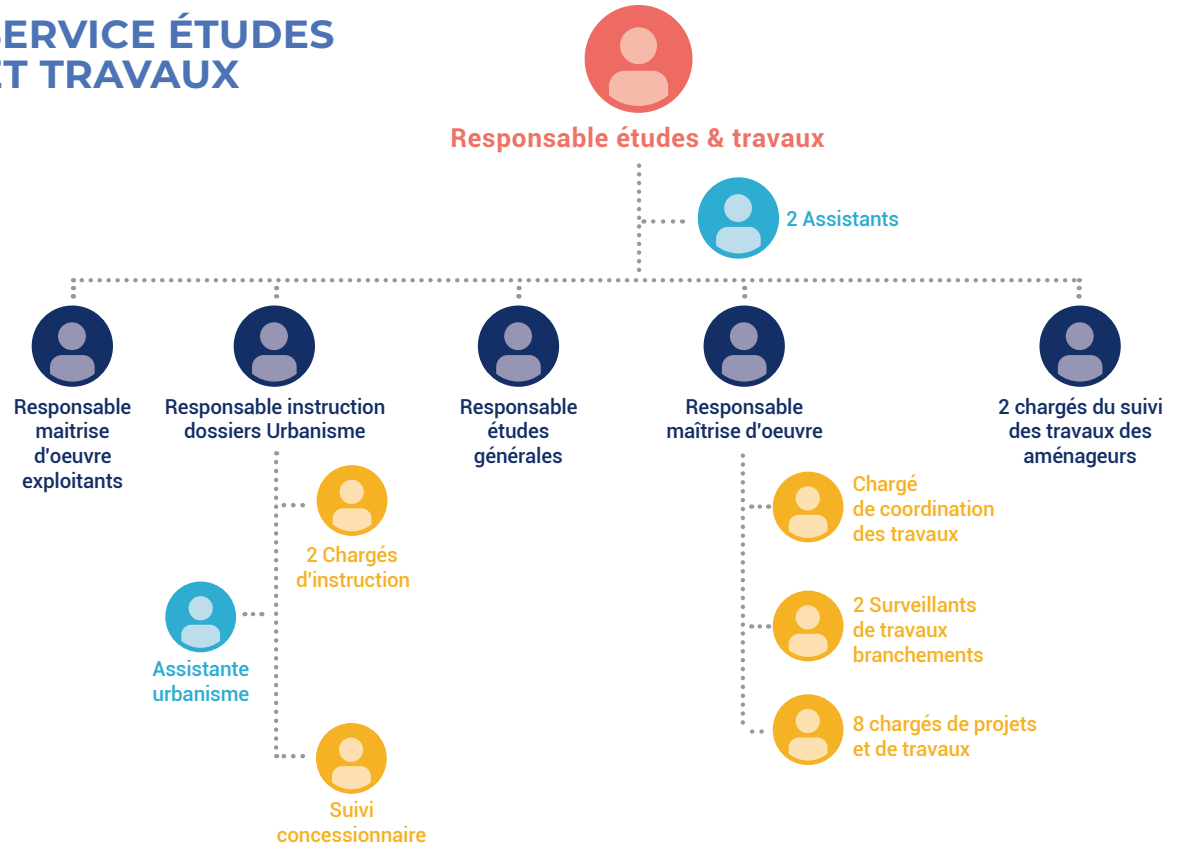

# SERVICE EXPERTISE ET SYSTÈME D'INFORMATION

## RÔLE ET MISSIONS DU SESI

Le service expertise et système d'information (SESI) a pour mission le déploiement et le maintien en condition opérationnelle d'un système d'information transversal à la direction, interopérable avec l'ensemble des outils de la collectivité et de ses partenaires.

**Le service se structure autour de plusieurs outils métiers :**

- Le système d'information géographique (SIG), intégrant :
  - Le logiciel d'administration du SIG
  - L'outil de consultation et de mise à jour du SIG en mobilité,
- La supervision des équipements,
- Le logiciel de facturation des abonnés,
- La gestion et maintenance assistées par ordinateur (GMAO),
- La modélisation hydraulique, opérationnelle pour le réseau d'eau potable et en cours de déploiement pour l'assainissement,
- L'outil de saisie de données en mobilité.

**La supervision et son outil de validation des données doivent permettre à terme de :**

- Faciliter le travail des exploitants en leur proposant :
  - un outil simple et ergonomique de saisie, de validation et de qualification des données,
  - des outils de bilan adaptés pour l'optimisation de l'exploitation,
- Mettre en place de façon automatique l'ensemble des outils de reporting nécessaires à la direction pour :
  - établir les ratios technico-économiques indispensables au pilotage de l'activité,
  - faciliter la rédaction des rapports d'activité.

**Ont également été confiées au SESI les missions suivantes :**

- Pilotage de la politique de sûreté de la direction,
- Suivi des relations avec les partenaires extérieurs de la collectivité, et notamment mise en œuvre la politique de coopération intercommunale en matière d'échange d'eau avec le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA) et la Communauté de Communes Baugeois Vallée (CCBV),
- Réalisation des études stratégiques de la direction nécessaires à l'établissement de la stratégie d'investissement pour les 20 prochaines années,
- Suivi du contrat d'exploitation de la station de dépollution de la Baumette,
- Animation du réseau Loire Alerte.

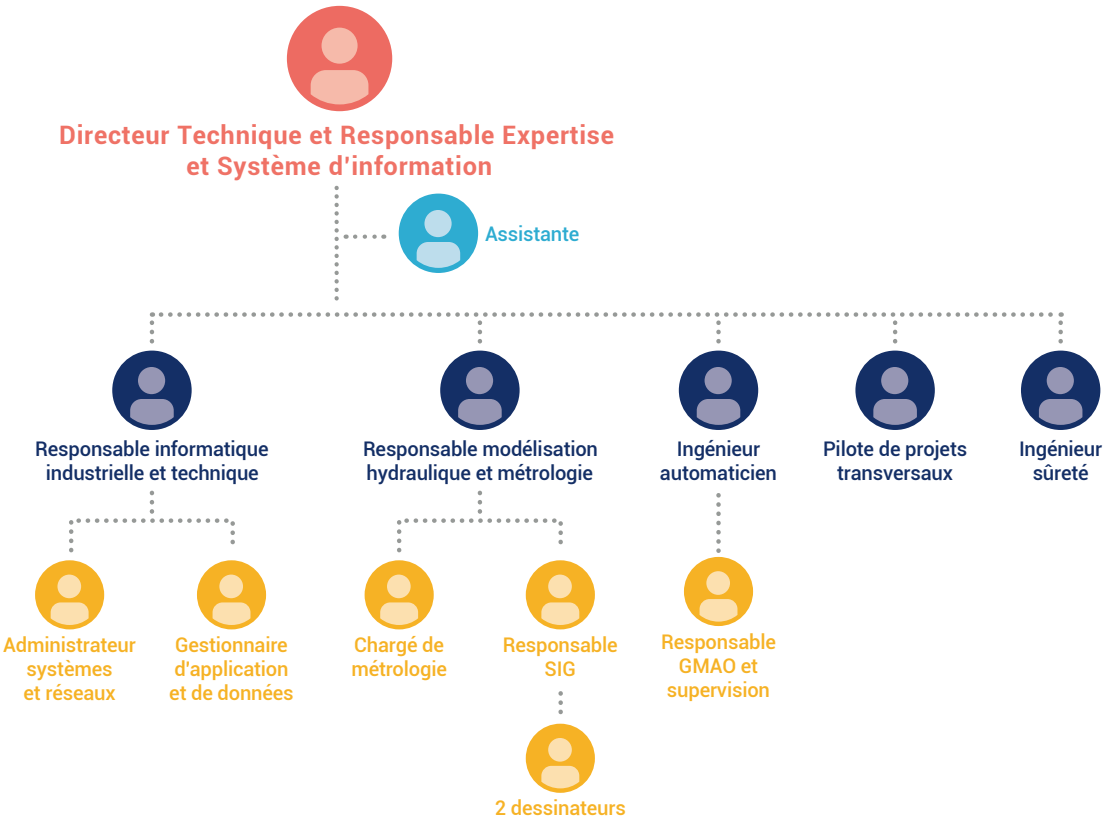

# QUALITÉ MÉTHODE ET SÉCURITÉ

afaq

Certificat
Certificate

N° 2003/19683.11

ANGERS LOIRE METROPOLE

ISO 9001: 2015

2023-12-09 2026-12-09

afnor

## Qualité

Le premier certificat ISO9001 de la DEA date de 2003, et 20 ans après nous avons renouvelé notre certification en 2023 pour 3 ans, grâce au travail et à l'implication de l'ensemble des agents. Cette démarche permet d'orienter nos activités en vue de satisfaire nos clients. Les autres activités clés concernent le suivi des performances et la vérification des pratiques sur le terrain pour identifier de nouvelles pistes d'amélioration.

## Méthode

La partie Méthode permet d'améliorer nos pratiques à travers le déploiement de nouveaux outils ou la mise en place de nouvelles façons de faire.

Exemples :

- Support et appui dans le déploiement de la GMAO, GRC, la supervision,
- L'animation de groupe de travail sur des sujets transverses.

## Sécurité :

Le saviez-vous ?

A l'échelle de la collectivité Angers Loire Métropole, c'est au sein de la direction eau et assainissement que nous cumulons le plus de typologie de risques différents pour la sécurité des agents.

En effet, ce ne sont pas moins de 18 « types » de risques différents auxquels peuvent être confrontés les agents dans le cadre de l'exercice de leurs missions sur les 20 définis par l'INRS.

Voici quelques exemples non exhaustifs structurés selon la classification INRS

Afin d'éviter la survenue d'incidents ou accidents liés à ces risques et/ou diminuer la gravité des conséquences, nous priorisons les actions préventives à mener avec le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Ci-dessous quelques actions récurrentes pour améliorer la sécurité :

- Formation des agents :
  - CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite En sécurité),
  - CATEC (Certificat d'Aptitude à Travailler dans les Espaces Confinés),
  - Encadrant ou opérateur de chantier sous-section 4 (travaux de maintenance et réparations sur matériaux contenants de l'amiante),
  - Habilitation électrique,
  - Signalisation Temporaire de Chantier,
  - Risque chimique, risque chlore,
  - Gestes et posture,
  - Etc.
- Définition, mise en place et entretien des équipements de protections collectifs
- Dotation en équipements de protection individuels,
- Des équipements de manutentions,
- Des améliorations techniques, réflexions sur l'organisation, recherches d'innovations...

En complément, chaque année ce sont plus de 1500 équipements qui subissent 1 à 2 contrôles périodiques obligatoires pour vérifier leur aptitude à être utilisés en sécurité et garantir la protection prévue.

Ces contrôles périodiques réglementaires concernent :

- Équipements, véhicules et accessoires de levage,
- Équipements de protection individuels (détecteurs gaz, équipements antichute, appareils respiratoires à ventilation assistée),
- Extincteurs,
- Installations et équipements électriques,
- Systèmes de sécurité incendie,
- Armoires pharmacie et trousses de secours,
- 3 défibrillateurs,
- 5 Ascenseurs et monte-charges,
- Etc.

FOCUS MÉTIER

# EXPLOITANT RÉSEAU D'EAU POTABLE

## FOCUS MÉTIER

Les exploitant du réseau d'eau potable sont ces hommes de l'ombre qui permettent à l'ensemble des habitants de l'agglomération angevine d'avoir de l'eau en permanence.

**Pour cela, ils assurent chaque jour, les travaux et interventions nécessaires :**

- Terrasser, poser des canalisations et manœuvrer des vannes,
- Réaliser des branchements et poser des compteurs,
- Réparer les fuites.

Raccordement de canalisation

Branchement

Réparations

Terrassement

MOYENS FINANCIERS DE LA DIRECTION

# LES CHIFFRES CLÉS

## VOLUMES BUDGÉTAIRES MACRO

Le chiffre d'affaires global des budgets Eau et Assainissement (total des recettes réelles) se monte en 2025 à environ 67,14MHT€ (chiffres du CA 2025, hors affectation des résultats antérieurs).

Les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement en baisse, à hauteur de 38.6M€. La pression reste forte sur les coûts de l'énergie, des réactifs et des fournitures, alors que la masse salariale se stabilise (-0,9%).

Pour les services exploitants, les charges d'exploitation sont globalement orientées à la baisse (-2,9%). Cela représente une enveloppe de près de 17M€HT pour les deux budgets.

En investissement (hors opérations de gestion de la dette et remboursement du capital), les dépenses réelles s'affichent à hauteur de 17,95M€HT et retrouvent le niveau des années 2021 à 2023 après une année 2024 de forts investissements. Les dépenses d'équipements sont toujours fortement portées par le renouvellement des réseaux et ouvrages de réseaux eau et assainissement (11,92M€HT).

## INDICATEURS D'ACTIVITÉ COMPTABLE

2025 constitue un exercice particulier compte tenu des effets comptables de la mise en œuvre du nouveau logiciel de Gestion de la Relation Clientèle et de facturation mis en œuvre depuis l'automne 2024. De nombreux effets de bords ont en effet impacté le cours normal de l'exercice, impliquant décalages de facturation, rejets d'écritures de recettes et passation d'un grand nombre de liquidation de recettes en raison de l'évolution des process.

L'ensemble des pièces comptables traitées s'établit à environ **21 800 pièces et actes comptables** enregistrés (soit **+14%** par rapport à 2024). Cette hausse est surtout marquée par l'explosion des pièces comptables en recettes passant de 6 000 à 9 600.

### En recette

**1 481**
**titres de recettes**
(+111% sur 2024/2025)

**2 148**
**titres d'annulation**
(soit +312%)

**51**
**rejets de titres**
(titres normaux et titres d'annulation, soit un taux de rejet de 1.39%, en hausse de +1 175%)

**5 769**
**factures travaux, SPANC, PFAC, conformités**
(hors factures de consommation comptant, elles, pour quelques 150 000 envois), en **baisse de +22.2%**

**166**
**diverses pièces liées aux recettes**
(enregistrement de chèques, codes empêchement...)

### En dépense

**5 962**
**mandats**
(**-5.32%** sur 2024/2025)

**56**
**annulations de mandat**

**9**
**rejets de mandats**
Nombre très faible témoin de la qualité comptable des écritures avec un taux de rejets des dépenses global de seulement **0,15%**

**6 134**
**factures fournisseurs enregistrées et suivies**
**(-8,28%)**

Volume pièces comptables sur 2019/2025

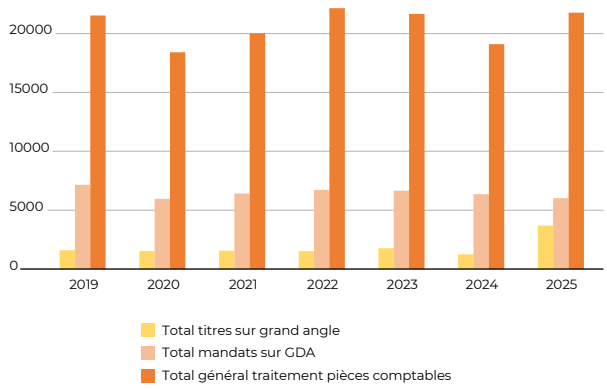


Qualité comptable sur 2019/2025
(rejet titre et mandat sur nombre titre et mandat)

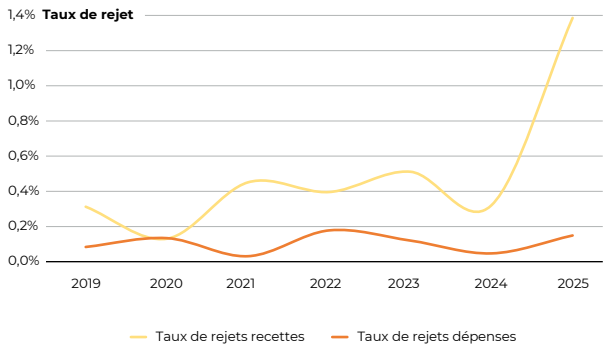

MOYENS FINANCIERS DE LA DIRECTION

# LA FACTURE D'EAU

## LA STRUCTURE TARIFAIRE

### Le tarif de l'eau comprend :

### Pour le service public de l'eau et de l'assainissement

- **une partie fixe** (rattachée au budget Eau potable) : qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement,
- une partie proportionnelle pour financer le budget Eau : c'est **la redevance eau,** assise sur la consommation,
- une partie proportionnelle pour financer le budget Assainissement : c'est **la redevance assainissement,** basée sur la consommation d'eau potable constatée à l'année au compteur. Pour les abonnés au seul service assainissement, ou ceux qui ont mis en œuvre un récupérateur d'eau pluviale, un puits ou un forage et qui rejettent ces eaux au réseau d'assainissement, une part forfaitaire annuelle de 40 m³ par personne est prise en compte, ou un compteur spécifique est mis en place sur les installations afin de facturer la redevance assainissement.

### Taxes et redevances pour l'Etat

- Des redevances prélevées pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Etablissement public d'Etat) :
  - une redevance pour **pollution domestique,** assise sur le budget de l'Eau,
  - Une redevance pour **modernisation des réseaux de collecte,** assise sur le budget de l'Assainissement.
- La **TVA,** (au taux réduit de 5.5% pour l'eau potable et 10% pour l'assainissement) perçue sur les montants hors taxes de la facture.

L'ensemble des tarifs du service public de l'eau potable et de l'assainissement (consommations, travaux et prestations) est revu annuellement, au 1er avril. Le calcul du montant de la redevance est déterminé en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux.

Les tarifs des prestations qu'effectue Angers Loire Métropole pour le compte des usagers sont actualisés en fonction du coût de revient de ces interventions. Ce coût de revient est calculé sur la base du coût horaire salarial des agents de la direction Eau et Assainissement, du prix des matériaux utilisés, de l'amortissement des équipements nécessaires et des prix issus des marchés passés par le service.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne est un Etablissement Public d'Etat dont la vocation est la reconquête et la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Angers Loire Métropole perçoit pour son compte et reverse les redevances lui permettant de financer ses actions, essentiellement sous forme d'aides financières aux maîtres d'ouvrage privés ou publics qui concourent à la lutte contre la pollution des eaux, à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, à la protection et la restauration des milieux aquatiques naturels, à la reconquête de la qualité des eaux dans l'intérêt commun du bassin. Angers Loire Métropole n'a donc aucune maîtrise de l'évolution du niveau de ces redevances.

### Les éléments de la facture d'eau et son évolution

*(valeur à compter du 1er avril 2025, au 1er janvier pour les redevances AELB)*

La facture d'eau résulte de l'addition des différents éléments formant le prix de l'eau. L'appréciation de ces composantes est réalisée sur la base d'une facture type de 120 m³, ramenée à l'unité.

Une facture type pour une consommation de 120 m³ est présentée en annexe de ce rapport, établie avec les prix fixés avant et après le 1er avril 2025 (date d'actualisation des tarifs).

L'évolution de la facture traduit ; d'une part les efforts d'investissement passés importants mais aussi les objectifs ambitieux de renouvellements de notre patrimoine, notamment pour assurer un taux de renouvellement de nos réseaux en adéquation avec les enjeux techniques, de développement durable et d'optimisation économique fixés par les élus.

### Evolutions 2024/2025

**Partie fixe**
+ 0.40 €, à 40.00 € HT/an

**Redevance Eau**
+ 0.07 €, à 1.45 € HT/m³

**Redevance Assainissement**
+ 0.05 €, à 1.61 € HT/m³

**Redevance Pollution Domestique**
Suppression

**Redevance Consommation Eau potable**
Nouveau, à 0.33 € HT/m³

**Redevance Performance des réseaux d'eau potable**
Nouveau, à 0.02 € HT/m³

**Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte**
Suppression

**Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte**
Nouveau, à 0.084 € HT/m³

**Taxe à la Valeur Ajoutée,**
reversée à l'Etat, 10% pour la part assainissement (redevances ALM et AELB) et 5.5% pour la part eau (redevances ALM et AELB, partie fixe)

Au 1er janvier 2025 s'applique une profonde réforme des redevances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Pour rappel, les deux anciennes redevances (pollution

domestique eau et modernisation des réseaux de collecte assainissement) ont été supprimées et remplacées par trois nouvelles redevances (Consommation eau potable et redevances pour performances des réseaux d'eau potable et performance des systèmes d'assainissement). Les modalités de calcul, l'assise juridique et la philosophie ont été revues à cette occasion, mais ces trois éléments viennent de fait impacter la facture d'eau, soit directement (redevance consommation d'eau potable) soit indirectement (avec la mise en place des contrevaleurs).

Concernant les prix d'Angers Loire Métropole, la fixation du niveau des redevances en 2025 répond à une logique de poursuite d'une évolution maîtrisée, mais nécessaire, du prix de l'eau (+ 2.44% sur 2024/2025 base facture d'eau TTC type INSEE 120 m³).

Les ressources nouvelles ainsi dégagées permettront de soutenir l'important besoin de financement des investissements actuels et à venir, afin de pouvoir tenir les objectifs affichés en matière de gestion patrimoniale et de renouvellement des réseaux.

Evolution facture eau et nombre d'abonnés

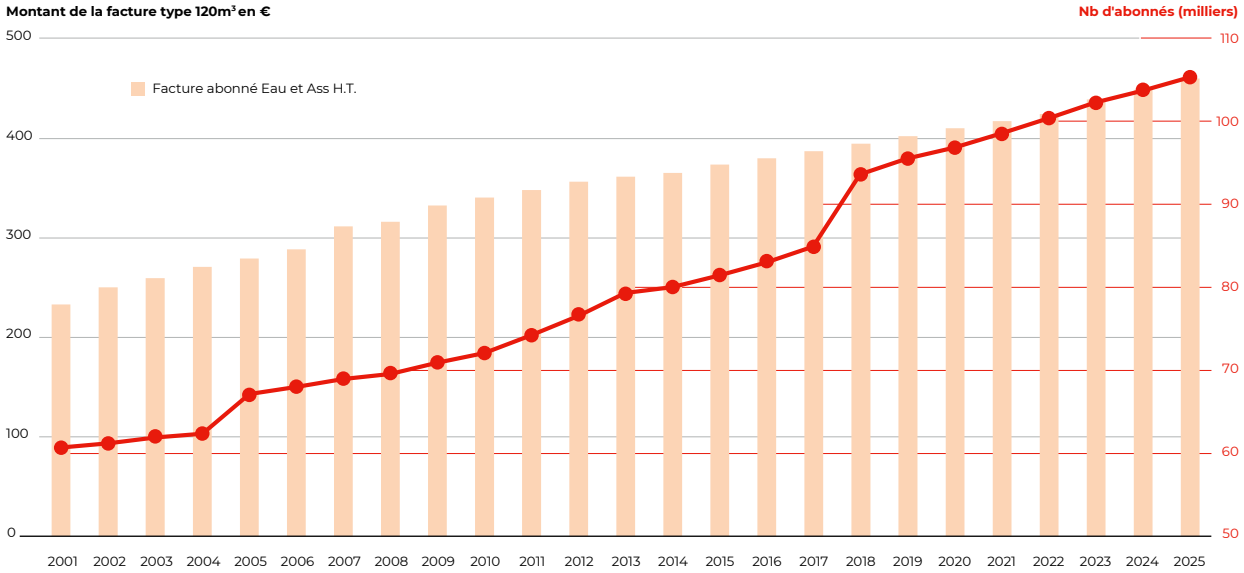


Structure d'une facture annuelle de consommation de 120 m³

| TYPE | MONTANT | PART |
|---|---|---|
| Partie fxe | 40,00 | 8,10% |
| Redevance eau | 174,00 | 35,24% |
| Redevance assainissement | 193,20 | 39,13% |
| Performance système d'assainissement | 10,08 | 2,04% |
| Consommation eau potable | 39,60 | 8,02% |
| Performance réseau eau | 2.40 | 0,49% |
| Redevance pollution | 0,00 | 0,00% |
| Redevance MRC | 0,00 | 0,00% |
| T.V.A. | 34,41 | 6,97% |
| **TOTAL** | **493,69** | **100,0%** |

## Soit un prix global au m³ de 4.11 € TTC

*La structure tarifaire de la facture reste globalement inchangée par rapport à 2024*

MOYENS FINANCIERS DE LA DIRECTION

# LE BUDGET ANNEXE EAU

## LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Eau CA 2023 recettes réelles d'exploitation

| | |
|---|---|
| Redevance AELB | 6 028 613 € |
| Ventes d'eau | 23 722 216 € |
| Branchements neufs | 858 159 € |
| Partie fixe | 5 081 929 € |
| Produits divers de gestion courante | 1 316 308 € |
| **TOTAL** | **37 007 225 €** |

Recettes réelles d'exploitation

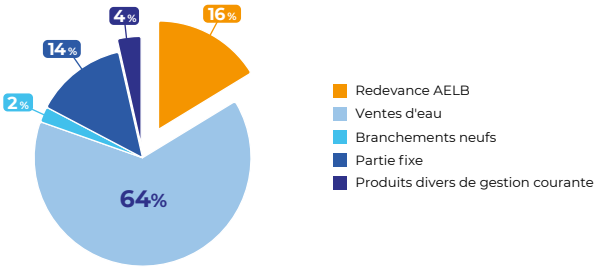


Les recettes d'exploitation du service sont en forte hausse (+2.1M€, +9.7% pour la redevance et +13.3% avec +598K€ pour la partie fixe). C'est en partie l'effet du rattrapage de la facturation que l'on observe en 2025 après le retard pris sur la fin 2024 après la mise en œuvre d'un nouvel outil de la gestion clientèle et de la facturation. C'est aussi la conséquence de la réforme des redevances de l'agence de l'eau qui fait désormais plus peser sur le budget de l'eau le poids des redevances (+39,9%, + 1,7M€).

Les produits issus de l'activité branchements et participations (travaux et prestations pour le compte des clients) variables d'une année sur l'autre, se tassent un peu à hauteur de 858K€ (-47K€, -4.9%).

Le graphique ci-dessous montre la relation entre redevance eau, produits des ventes et volumes vendus. On mesure bien l'anomalie sur les volumes enregistrés en 2024 et immédiatement corrigée en 2025. Pour rappel, cette situation s'explique par une situation réelle : le changement de l'outil de gestion de la relation clientèle a été renouvelé en septembre 2024 impliquant de nombreux dysfonctionnements dans la facturation. En conséquence près de 3 mois de facturation de décalage. Des rattachements comptables ont été réalisés afin de limiter l'impact budgétaire.

Evolution cumulée des volumes facturés

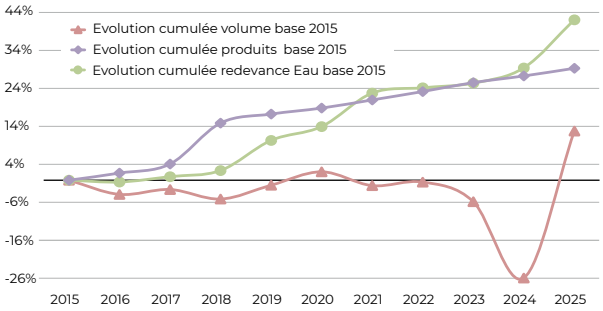


## LES CHARGES D'EXPLOITATION

Eau CA 2025 dépenses réelles d'exploitation

| | |
|---|---|
| Charges à caractère général | 9 408 163 € |
| Atténuation de produits | 3 829 344 € |
| Charges de personnel | 6 930 821 € |
| Autres charges de gest° courantes | 431 770 € |
| Charges financières | 442 174 € |
| Charges exceptionnelles | 358 011 € |
| Amortissement (*) | 8 894 963 € |
| **TOTAL** | **30 295 246 €** |

Charges d'exploitation budget EAU

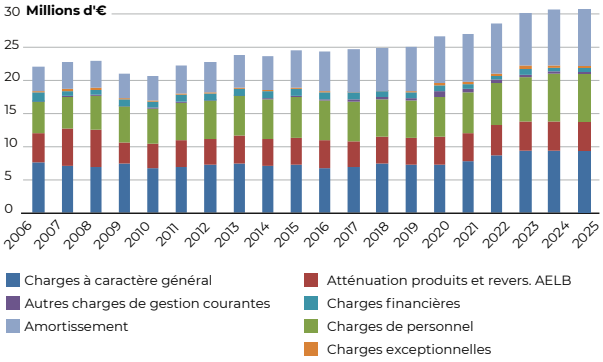


Les dépenses de fonctionnement recouvrent toutes les dépenses nécessaires à l'activité du service, qu'il s'agisse des activités exercées directement en régie ou par le biais de contrats de prestations. Entre 2023 et 2024 ces charges baissent de +872K€ à -3.92%.

Cette baisse s'explique surtout par la diminution de la masse salariale (-253K€) et de la charge financière liée à la gestion de la dette (-92K€).

Cette situation illustre les difficultés à recruter sur des postes techniques dans un secteur très concurrentiel entre les opérateurs publics et privés. On peut noter une forte baisse de la charge financière (-95K€, -17.3%). On retrouve également les effets de la réforme des redevances de l'agence de l'eau conjuguée avec le volume vendu identifié artificiellement bas du fait du décalage de facturation de trois mois connus fin 2024 (cf. décalage entre les volumes facturés et la réalité or les dépenses se fondent sur les états déclaratifs des volumes vendus).

Répartition des charges de personnel budget EAU

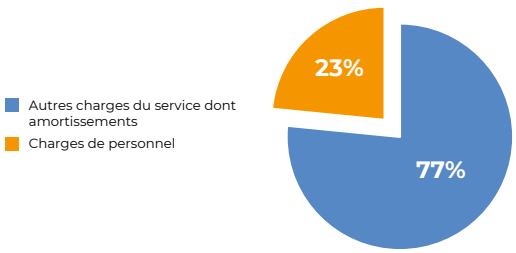

La structure globale de la répartition des différents postes de dépenses reste stable. Les dépenses de personnel, en légère progression, représentent moins d'un quart des charges de la section de fonctionnement (32 % des charges réelles, c'est-à-dire notamment hors amortissement). Rapportée au mètre cube d'eau vendu, la masse salariale et autres frais de personnels (après retraitements budgétaires liés aux travaux fait en régie) représentent 0.28€/m³.

## L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

La politique en matière de gestion patrimoniale porte l'accent sur le renouvellement des réseaux et l'entretien des outils de production et de stockage.

En 2025 le taux global de réalisation des investissements atteint 74% des crédits inscrits au budget primitif. Ce taux de réalisation modeste est expliqué par le fait que le niveau de dépenses engagées comptablement et juridiquement n'a pas été réalisé avant la fin de l'exercice générant ainsi des reports conséquents sur 2026.

Dans le détail, 4M€HT ont été dirigés sur le renouvellement des réseaux, 1.422M€HT sur l'entretien et la maintenance des outils de production, 1189M€HT pour l'outillage/véhicules/logistique/compteurs/sécurité, 353K€HT pour le système d'informations/schéma directeur/supervision/cybersécurité et enfin 173K€ pour les bâtiments d'exploitation.

Globalement, ce sont 7.133M€ qui ont été investis, soit 3M€ de moins qu'en 2024.

Dépenses d'équipements Budget EAU en 2025

| | Budget primitif | Crédits ouverts | 2025 MANDATE |
|---|---|---|---|
| Réseaux de distribution *(dont #TI / Secto / entretien)* | 4 985 000 | 5 174 456 | 3 996 303 |
| Bâtiments d'exploitation | 290 000 | 194 131 | 172 574 |
| Bâtiments administratifs | - | - | - |
| Compteurs d'abonnés | 800 000 | 835 956 | 637 521 |
| Équipements de production et de stockage | 2 000 000 | 3 136 673 | 1 422 243 |
| Outillage, matériels et compteurs, SD | 852 000 | 800 495 | 551 754 |
| Coopération décentralisée | 10 000 | - | - |
| Systèmes d'informations, cybersécurité, supervision, SIG, OUV | 664 000 | 978 251 | 353 164 |
| **TOTAL** | **9 601 000** | **11 119 962** | **7 133 559** |

Dépenses d'équipements et niveau de réalisation / BP

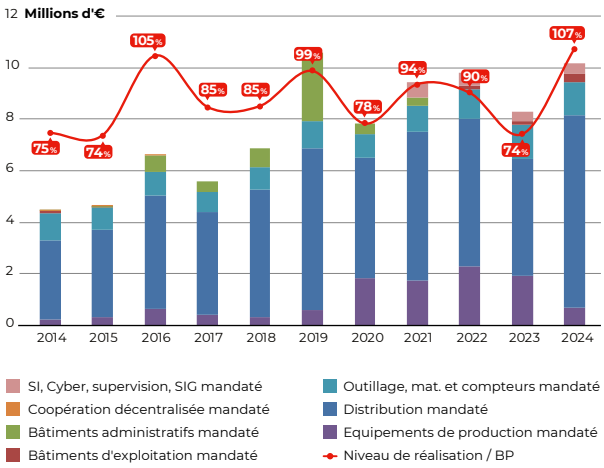


## L'ÉTAT DE LA DETTE

**Capital restant dû au 31/12/2025 :**

| | |
|---|---|
| Encours de la dette au 31/12/25 : | 8 955 893 € |

**Annuités 2025 (CA 2025) :**

| | |
|---|---|
| Remboursement capital : | 1 296 376 € |
| Paiement intérêts : | 461 678 € |
| ICNE (Intérêts Courus Non Echus) : | -19 505 € |
| **TOTAL annuités 2025 :** | **1738 549 €** |

Durée d'extinction de la dette au 31 décembre 2023 du budget EAU

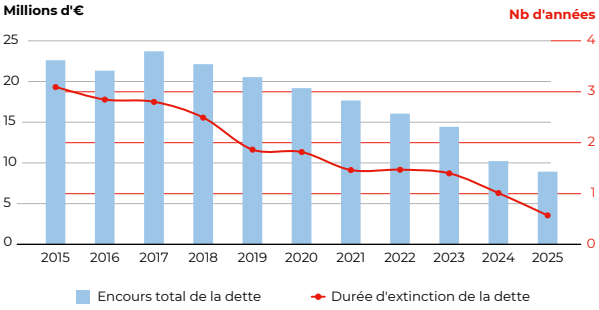


Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations de distribution d'eau potable, divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles - dépenses réelles - remboursement des intérêts).

Il exprime le nombre d'années d'exploitation théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est très satisfaisant.

En 2025, ce ratio s'établit à 1.005 années pour le budget Eau (contre 1.40 en 2023).

Après une période peu favorable aux conditions financières des produits financiers du budget de l'Eau, la tension est moins présente depuis 2021. Par ailleurs le dynamisme des recettes agit positivement sur l'épargne brute et donc sur la capacité de désendettement du budget Eau ce qui permet de compenser les hausses de dépenses de la section de fonctionnement.

MOYENS FINANCIERS DE LA DIRECTION

# LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

## LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Assainissement CA 2025 recettes réelles d'exploitation

| | |
|---|---|
| Redevance AELB | 1 198 657 € |
| Redevance assainissement | 22 282 128 € |
| Recettes ANC (dont redev. et pénalités) | 300 034 € |
| Branchements et extension | 755 484 € |
| PFAC/PFAC-AD | 3 166 068 € |
| Produits d'exploitation Baumette | 1 376 025 € |
| Autres prestat°, conformités et rejets | 314 108 € |
| Produits gest° courante et except. | 745 033 € |
| **TOTAL** | **30 137 538 €** |

Recettes réelles d'exploitation ASSAINISSEMENT

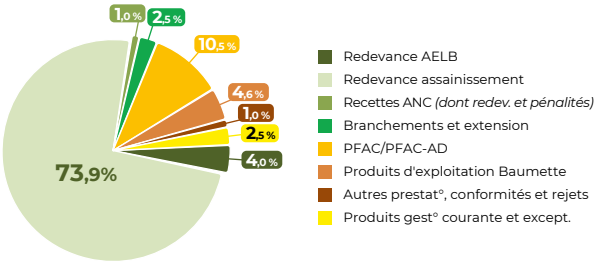


2025 est une année de hausse des recettes pour le budget assainissement. Les produits connaissent une hausse dynamique que ce soit la redevance assainissement (+8.5%, +1.75M€), la redevance PFAC/PFAC-AD (+9%, +263K€), les produits d'exploitation de la Baumette (+14.8%, +177K€) ou encore les recettes liées à l'activité de branchements (+38.9%, +211K€).

Evolution volumes facturés

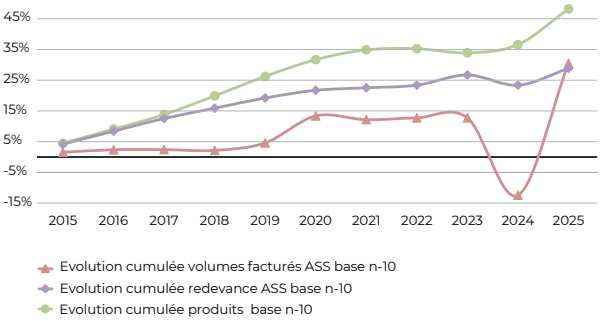


Comme sur le budget Eau, le graphique ci-dessus montre l'anomalie en 2024 sur les volumes vendus (effet changement d'outil GRC et d'édition des factures avec décalage de trois mois de la facturation).

## LES CHARGES D'EXPLOITATION

Assainissement CA 2025 dépenses réelles d'exploitation

| | |
|---|---|
| Charges à caractère général | 10 272 735 € |
| Atténuation de produits | 79 468 € |
| Charges de personnel | 4 645 797 € |
| Autres charges de gest° courantes | 164 640 € |
| Charges financières | 887 970 € |
| Charges exceptionnelles | 1 127 619 € |
| Amortissement (*) | 7 670 166 € |
| **TOTAL** | **24 848 394 €** |

*(*) Opérations d'ordres*

Charges d'exploitation

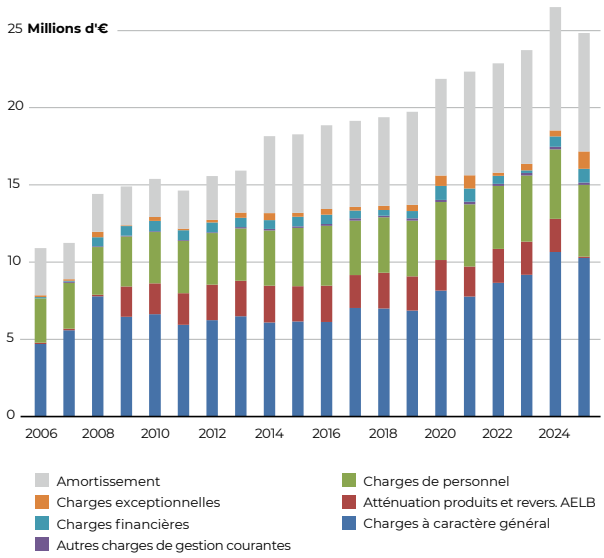


Après une forte hausse en 2024, les charges réelles d'exploitation baissent sensiblement (-7.3%, -1,35M€) en raison de la quasi disparition des reversements de la redevance modernisation des réseaux de collecte (-2M€). On retrouve les effets de la réforme des redevances de l'agence de l'eau avec un transfert du budget de l'assainissement vers le budget de l'eau d'une part du poids de ces redevances.

Les charges à caractère général décroissent de 3.6% (-384K€) alors que la masse salariale progresse de 3% (+138K€) et la charge des intérêts de la dette de 31% (+214K€).

Répartition des charges de personnel

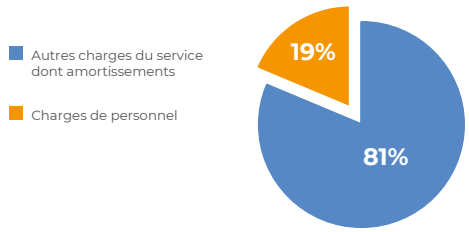


La part des charges de personnel au sein de la section de fonctionnement (après retraitement comptable du personnel mobilisée pour la réalisation des travaux fait en régie) progresse de 2 points, à hauteur de 19% (27% si l'on ne retient que les charges réelles).

## L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'équipements Budget ASS. en 2025

| | BP | CO | MANDATE |
|---|---|---|---|
| Réseaux de collecte (dont SR) | 8015000 | 9990638 | 9040277 |
| Stations d'épuration (hors Baumette) | 2500000 | 3769601 | 1394856 |
| Outillage, véhicules et matériel | 312000 | 457018 | 265130 |
| SD, SI, Cyber, supervision, SIG, GRC | 163000 | 229558 | 16081 |
| Bâtiments administratifs | 165000 | 65000 | 23452 |
| Station Baumette (à partir de 2015) | 535000 | 342190 | 74798 |
| **TOTAL** | **11690000** | **14854005** | **10814595** |

Dépenses d 'équipement

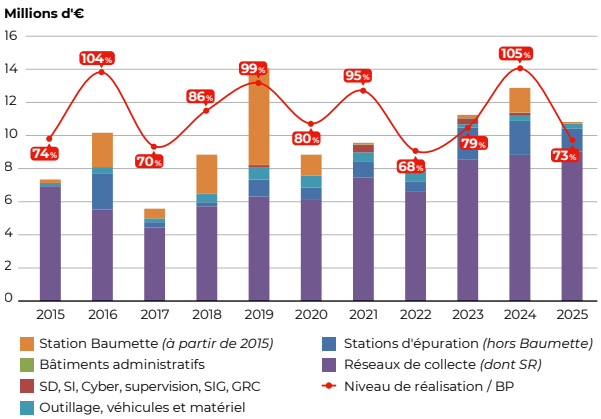


Après une année 2024 avec un fort niveau d'investissement, 2025 a un niveau de réalisation moins élevé. Mais ce sont tout de même près de 11M€ HT qui ont été investis.

Ce sont notamment les travaux de renouvellement de réseaux qui, avec 113% de réalisation des crédits ouverts et 9M€ de réalisation pèsent pour près de 80% des réalisations.

L'enveloppe pour le renouvellement des stations périphériques a été mobilisée à hauteur de 1.395M€.

Parmi les autres investissements de 2025, les dépenses liées à la supervision, SIG et autres solutions métiers de la direction (notamment le logiciel GRC) affichent un montant de réalisation de 16K€, alors que les dépenses de matériels/véhicules/logistique ont mobilisé 265K€.

## L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

| | |
|---|---|
| **Capital restant dû au 31/12/2025 :** | |
| Encours de la dette au 31/12/25 : | 9 048 447 € |
| **Annuités 2024 (CA 2025) :** | |
| Remboursement capital : | 670 141 € |
| Paiement intérêts : | 813 364 € |
| ICNE : | 74 606 € |
| **TOTAL annuités 2025 :** | **1 558 111 €** |

Durée d'extinction de la dette

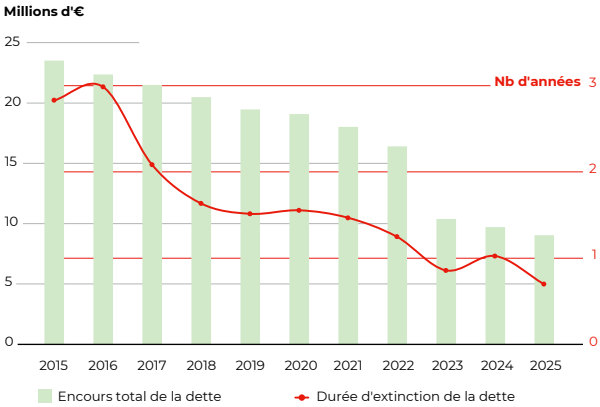


Cet indicateur mesure l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer notamment les installations de collecte des effluents et d'assainissement des eaux usées divisé par l'épargne brute annuelle (soit recettes réelles - dépenses réelles - remboursement des intérêts). Il exprime le nombre d'années d'exploitation théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Un résultat inférieur à 7 ans est satisfaisant.

Le nombre d'années théoriques pour rembourser la dette s'établit en 2025 à 0.7 années (contre 1.03 en 2024). La situation financière du budget assainissement en matière d'endettement est bonne mais reste sous surveillance du fait d'une vigilance à maintenir sur l'encours qui reste « sensible » aux aléas des marchés financiers.

# TARIFS 2025

angers loire métropole
communauté urbaine

**EAU - ASSAINISSEMENT**
**TARIFS H.T. A COMPTER DU 1er AVRIL 2025**
**REF. : DELIBERATION DU 17 MARS 2025**

## EAU

| | |
|---|---|
| ***REDEVANCE ANNUELLE AU M³*** | |
| ⇨ Redevance Angers Loire Métropole | 1,45 |
| ⇨ Contre-valeur redevance performance des réseaux d'eau potable *(Pour information, application à compter du 1er janvier 2025)* | 0,020 |
| ***REDEVANCE ANNUELLE AU M³ REVERSEE A L'AGENCE DE L'EAU*** | |
| ⇨ Consommation d'eau potable (/m³ distribué) | 0,330 |
| ⇨ Prélèvement sur la ressource en eau (/m³ prelevé) - *Inclus dans redevance ALM* | 0,0331 |
| *(Pour information, application à compter du 1er janvier 2025)* | |
| ***PARTIE FIXE (pour un an)*** | |
| ⇨ Branchement de : 15 mm | 40,00 |
| " 20 mm | 40,00 |
| " 30 et 40 mm | 80,10 |
| " 50 et 60 mm | 274,70 |
| " 80 mm | 316,30 |
| " 100 mm | 435,00 |
| " 125 mm | 525,50 |
| " 150 mm | 549,50 |
| " 200 mm | 657,50 |
| " 250 mm | 822,00 |
| " 300 mm | 1 245,00 |
| ⇨ Plus-Value frais d'abonnement compteur PULSE | 44,00 |
| ***PRESTATIONS DIVERSES*** | |
| ⇨ Frais d'abonnement : | 27,60 |
| ⇨ Forfait relevé - facturation supplémentaire | 49,80 |
| ⇨ Dispositif temporaire de prise d'eau (forfait par semaine) | 12,00 |
| ▪ Pénalité pour perte, vol, casse ensemble 20mm | 200,00 |
| ▪ Pénalité pour perte, vol, casse ensemble 40mm | 400,00 |
| ▪ Forfait consommation pour non transmission index relève (au trimestre) | 1 500,00 |
| ⇨ Forfait de mise en service (ouverture, fermeture, déplacement fontainier) | 56,20 |
| ⇨ Forfait pose ou dépose de compteur | 96,50 |
| ⇨ Forfait compteur de chantier (abonnement, pose et dépose) | 309,00 |
| ⇨ Prise d'eau à compteur (2 constats) | 69,50 |
| ⇨ Fourniture de badge Borne Monéca | 16,00 |
| ⇨ Essais de poteaux d'incendie | 97,00 |
| ▪ Coût pour le contrôle d'un PI supplémentaire | 47,80 |
| ⇨ Contrôle des puits, forages et installations privatives | |
| ▪ avec usage interne au bâtiment et rejet au réseau d'assainissement | 135,80 |
| ▪ avec usage interne au bâtiment, sans rejet au réseau d'assainissement | 116,70 |
| ***BRANCHEMENTS*** | |
| ⇨ Avec terrassement et remblaiement par ALM (1) | |
| Diamètres 20 mm | 1 507,00 |
| 30 mm | 1 650,00 |
| 40 mm (2) | 1 650,00 |
| ⇨ Avec terrassement et remblaiement non pris en charge par ALM (1) | |
| Diamètres 20 mm | 390,50 |
| 30 mm | 544,50 |
| 40 mm (2) | 544,50 |
| ⇨ Dépose de branchement | GRATUIT |
| (1) forfait concernant la partie sous voie publique<br>(2) au-dessus de 40 mm, le côut sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15 % pour frais généraux | |
| ***PENALITES*** | |
| ⇨ Pénalité forfaitaire pour Vol d'eau sur la voie publique | 1 410,00 |

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

| | |
|---|---|
| ***REDEVANCE ANNUELLE AU M³*** | |
| ⇨ Redevance Angers Loire Métropole | 1,61 |
| ⇨ Contre-valeur redevance performance des systèmes d'assainissement *(Pour information, application à compter du 1er janvier 2025)* | 0,084 |
| ***PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT*** | |
| ⇨ Redevance PFAC et PFAC-AD (le m² de surface de plancher nouvelle) | 11,00 |
| ▪ Montant minimum de perception | 440,00 |
| ***DEBOUCHAGE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT*** | |
| **Intervention de l'hydrocureuse** | |
| ⇨ du lundi au samedi (1h d'intervention) | 150,70 |
| ⇨ les dimanches et jours fériés (1h d'intervention) | 218,00 |
| ⇨ la nuit de 22 h à 6 h (1h d'ntervention) | 239,80 |
| **Déplacement de l'hydrocureuse** | |
| ⇨ forfait de déplacement (1/2 h) | 57,20 |
| ***PRESTATIONS DIVERSES*** | |
| ⇨ Déversement des produits de vidange, la tonne apportée | 16,00 |
| ⇨ Déversement de produits de curage, la tonne apportée | 48,00 |
| ⇨ Déversement de graisse, la tonne apportée | 13,00 |
| ⇨ Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements | 234,50 |
| ***BRANCHEMENTS*** | |
| **Création** | |
| ⇨ Jusqu'à 150 mm (1) | |
| Travaux réalisés à la pose du collecteur | 1 230,00 |
| Travaux réalisés hors la pose du collecteur (jusqu'à 6 ml) | 3 056,00 |
| Plus value pour profondeur demandée supérieure à 1,10 mètre | 700,00 |
| Coût du mètre linéaire supplémentaire du branchement | 250,00 |
| ⇨ Dépose de branchement | 1 200,00 |
| (1) Au-delà de 150 mm, le coût des travaux sera arrêté au montant des dépenses engagées majorées de 15% pour frais généraux | |
| ⇨ Création d'une boite de branchement en limite de propriété | 1 600,00 |
| **Contrôle** | |
| ⇨ Des branchements usagers domestiques dans le cas de cessions | 112,50 |
| ▪ Coût du logement supplémentaire pour les grands ensembles | 15,50 |
| ⇨ Des effluents/branch. des activités économiques (hors industriel) | 114,50 |
| ⇨ Des effluents/branch. des activités éco (hors industriel) avec **rejet + compteur** | 140,00 |
| ⇨ Des effluents/branch. des activités industrielles | 233,30 |
| ⇨ Contre-visite suite contrôle (hors PFAC) | 64,00 |
| ***PENALITES*** | |
| ⇨ Pénalités de non respect de l'arrêté de deversement | Coef. Majo. |
| ⇨ Non transmiss° données autosurv. / évacuat° déchets liquides (3) | 191,00 |

## ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

| ***PRESTATIONS DIVERSES*** | ≤ 20EH | > 20EH |
|---|---|---|
| ⇨ Contrôle de conception pour une installation | 70,00 | 132,00 |
| ⇨ Contrôle de reprise de défauts de conception | 49,00 | |
| ⇨ Contrôle de réalisation (installations neuves/réhabilitées) | 106,00 | 170,00 |
| ⇨ Diagnostic des installations dans le cadre de cessions | 120,00 | 180,00 |
| ⇨ Contrôle périodique du bon fonctionnement (CBF) | 90,00 | 135,00 |
| ⇨ Pénalité obstruction ou refus à un CBF / **base tarif CBF** | | Maj. 400% |
| ⇨ Pénalité non reprise de défauts suite CR / **base tarif CR** | | Maj. 400% |
| ⇨ Pénalités non-conformité suite cession / **base tarif CR** | | Maj. 400% |
| ⇨ Pénalités non-conformité après CBF / **base tarif CR** | | Maj. 200% |
| ⇨ Pénalités pour réalisat° ANC sans accord du SPANC / **base tarif CR** | | Maj. 400% |

## TARIFS COMMUNS A LA DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

| **Prestations** | |
|---|---|
| ⇨ FHMO ADJ Technique | 30,80 |
| ⇨ FHMO Agent de Maîtrise | 34,30 |
| ⇨ FHMO Technicien ou surveillant de travaux | 36,10 |
| ⇨ FHMO Ingénieur | 51,30 |
| ⇨ FH déplacement fourgon avec agent | 69,00 |

| **Pénalités** | |
|---|---|
| ⇨ Pénalité défaut d'accessibilité ou obstruct° contrôle (3) | 191,00 |
| ⇨ Absence répétée (≥ 2 absences non justifiées) ou obstruct° au contrôle | Maj. 400% (4) |

*(3) : forfait mensuel*
*(4) : majoration du tarif du type de visite concerné*

# TARIFS 2026

angers loire métropole
communauté urbaine

tarifs 2026

## Bases hors taxes, applicables aux consommations domestiques

Extrait de la Délibération du 13 mars 2023

(Tarifs applicables à compter du 1er avril 2026)

### Au profit d'Angers Loire Métropole

| | |
|---|---|
| EAU | 1,58 € le m³ |
| ASSAINISSEMENT | 1,61 € le m³ |
| Frais fixes annuels * : Branchement de 20 mm (compteur de tout type) | 40 € |

*Ces frais sont facturés suivant le temps écoulé et le diamètre du branchement, voir détail au verso.

### Au profit de tiers

| | | |
|---|---|---|
| Redevance annuelle au m³ reversée à l'agence de l'eau | Redevance performance des réseaux d'eau potable | 0,021 € |
| | Redevance consommation d'eau potable | 0,32 € |
| | Redevance performance des systèmes asst | 0,13 € |

### Exemple d'une facture d'eau de 120 m³ avec un branchement de 20 mm, pour une période d'un an

| Redevances | M³ | Prix Unitaire | H.T. | Taux T.V.A. | T.V.A. | T.T.C. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Eau | 120 | 1,58 | 189,6 | 5,5% | 10,43 | 200,03 |
| Frais fixes annuels | | | 40 | 5,5% | 2,20 | 42,20 |
| Assainissement | 120 | 1,61 | 193,2 | 10% | 19,32 | 212,52 |
| Performance eau | 120 | 0,021 | 2,52 | 5,5% | 0,14 | 2,66 |
| Consommation eau | 120 | 0,320 | 38,4 | 5,5% | 2,11 | 40,51 |
| Performance asst | 120 | 0,130 | 15,6 | 10% | 1,56 | 17,16 |

Soit 422,80 € H.T. au profit d'Angers Loire Métropole et 56,52 € H.T. au profit de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne — T.T.C. 515,08 €

**Toute consommation enregistrée est due, même si elle provient de fuites, visibles ou non. Aussi, nous vous conseillons de faire de fréquentes lectures de votre compteur, afin de pouvoir détecter le plus rapidement possible l'existence de débits anormaux.**

## Autres tarifs (HT)

### Frais fixes : facturés selon le diamètre du branchement et le temps écoulé

| | | | |
|---|---|---|---|
| 15 mm & 20 mm | 40 € | 125 mm | 530,5 € |
| 30 mm & 40 mm | 80,9 € | 150 mm | 555 € |
| 50 et 60 mm | 277,5 € | 200 mm | 664 € |
| 80 mm | 319,5 € | 250 mm | 830 € |
| 100 mm | 439,5 € | 300 mm | 1 257 € |

Angers Loire Métropole

angers loire métropole
communauté urbaine

## Prestations diverses (tarifs HT)

### Service de l'Eau

| | | | |
|---|---|---|---|
| Abonnement - Frais de dossier | 27,9 € | Suppression de branchement | gratuit |
| Forfait relevé - facturation | 50,3 € | Prise d'eau à compteur (2 constats) | 70,2 € |
| Forfait mise en service (ouverture, fermeture, déplacement) | 56,8 € | Dispositif de puisage - location/semaine | 12 € |
| Pose/Dépose de compteur | 97,5 € | Essai de poteau d'incendie | 98 € |
| Contrôle des puits, forages et récupérateurs d'eau de pluie avec usage à l'intérieur du batiment | | Avec rejet au réseau d'assainissement | 137,2 € |
| | | Sans rejet au réseau d'assainissement | 117,9 € |
| Pénalités pour vol d'eau sur la voie publique | 1 450 € | Pénalités défaut d'accessibilité ou obstruction contrôle (forfait mensuel) | 195 € |

### Service de l'Assainissement

| DÉBOUCHAGE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT (intervention + déplacement) | | |
|---|---|---|
| Intervention de l'hydrocureuse (tarif horaire) | Du lundi au samedi (1h d'intervention) | 152,2 € |
| | Dimanches et jours fériés (1h d'intervention) | 220,2 € |
| | La nuit de 22h à 6h (1h d'intervention) | 242,2 € |
| Déplacement de l'hydrocureuse | Forfait de déplacement (1/2h) | 57,8 € |

| PRESTATIONS DIVERSES | |
|---|---|
| Déversement des produits de vidange (la tonne apportée) | 16,2 € |
| Déversement des produits de curage (la tonne apportée) | 48 € |
| Déversement de graisse (la tonne apportée) | 13,1 € |
| Inspection télévisuelle de la partie privative des branchements | 236,9 € |
| Vérification des installations existantes | 113,6 € |
| Pénalités défaut d'accessibilité ou obstruction contrôle (forfait mensuel) | 195 € |

### Assainissement non collectif

| PRESTATIONS DIVERSES | < 20 EH | > 20 EH |
|---|---|---|
| Contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées | 107,1 € | 171,7 € |
| Contrôle périodique du bon fonctionnement | 90,9 € | 136,35 € |
| Diagnostic des installations dans le cadre de cessions | 121,2 € | 181,8 € |

Direction de la Communication et du Rayonnement - Angers / Angers Loire Métropole - Mediapilotes / Imprimerie Ville d'Angers - Angers Loire Métropole 03/2026

LES ANNEXES

# FACTURE DÉTAILLÉE

Les tarifs étant réactualisés chaque année en Mars, les montants indiqués correspondent aux périodes :

**du 1/04/2024 au 31/03/2025**
**puis du 01/04/2025 au 31/03/2026**

**La note d'information sur les redevances de l'agence de l'eau est disponible sous :**

https://www.calameo.com/agence-de-leau-loire-bretagne/read/0039787858e51ba60c18b

angers loire métropole
Communauté urbaine

Adresse desservie par le compteur :
139 RUE CHEVRE
49000 ANGERS

GESTION DE VOTRE ABONNEMENT
AGENCE CLIENTELE
139 RUE CHEVRE
49000 ANGERS
eau.clientele@angersloiremetropole.fr
02 41 05 51 15

Par téléphone : lun au ven de 9h à 13h - 14h à 16h

Accueil à l'agence :
lundi, mardi, jeudi de 9h à 13h et de 14h à 16h.
Mercredi et vendredi de 9h à 13h

URGENCES TECHNIQUES
02 41 05 50 00

PAIEMENT DE VOTRE FACTURE
Service de Gestion Comptable
BD DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION
BP 80011 49020 ANGERS CEDEX 02
sgc.angers@dgfip.finances.gouv.fr

Paiement Internet :
https://about.angers.fr/paiement-eau
Exercice : année de la facture / Code recette :

INFORMATIONS - EA
Prochain relevé en janvier 2027
Les résultats d'analyse d'eau potable sont accessibles sur le site de l'ARS locale : https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr, rubrique "s'informer".

REFERENCE A RAPPELER
Contrat n° 4587074
Titulaire du contrat :
M MME FACTURE INSEE -

M MME FACTURE_INSEE –
AUX SERVICE CLIENTELE EAU
83 RUE DU MAIL
CS 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT
N° 32065200 Emissa le
Présentation simplifiée (le détail de votre facture figure au dos)

| VOLUME CONSOMME 120 m³ | MONTANT TTC |
|---|---|
| ABONNEMENT ET FRAIS<br>Avril 2025 à Mars 2026 | 42,20 € |
| CONSOMMATION<br>Avril 2025 à Mars 2026 | 456,42 € |
| **MONTANT TOTAL FACTURE TTC**<br>Soit 0,00380 € du litre TTC<br>(hors abonnement) | **498,62 €** |

Merci de régler le montant de cette facture sous quinzaine

SPECIMEN

Page 1/2

M MME FACTURE INSEE -
139 RUE CHEVRE
49000 ANGERS CEDEX 02

TIP SEPA
Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0480324000000000320865009
ICS : FR400324337422
Référence : 4320000000000320865009120 Montant : 498,62 €
Créancier : nulle

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
35908 RENNES CEDEX 9

DATE et LIEU
SIGNATURE
Joindre un relevé d'identité bancaire

240312000262 FACTURE INSEE
941133000175 590800000000326650904900349257 06 49862

5

| | Votre facture détaillée | | Quantité | Prix unitaire € HT | Montant € HT | Taux TVA | Montant € TTC |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | DISTRIBUTION DE L'EAU | | | | | | |
| 1 | Partie fixe branchement(mois) | du 01/04/25 au 31/03/26 | 12 | 3,33 | 40,00 | 5,50 % | 42,20 |
| 2 | Eau (m3) | du 01/04/25 au 31/03/26 | 120 | 1,45 | 174,00 | 5,50 % | 183,57 |
| | COLLECTE ET TRAITEMENTS DES EAUX USEES | | | | | | |
| 3 | Assainissement (m3) | du 01/04/25 au 31/03/26 | 120 | 1,61 | 193,20 | 10,00 % | 212,52 |
| | ORGANISME PUBLIC | | | | | | |
| | Redevance sur la Consommation d'eau potable (AELB) | du 01/04/25 au 31/03/26 | 120 | 0,32 | 38,40 | 5,50 % | 40,51 |
| 4 | Performance des réseaux d'eau potable | du 01/04/25 au 31/03/26 | 120 | 0,02 | 2,52 | 5,50 % | 2,66 |
| | Performance des systèmes d'assainissement coll | du 01/04/25 au 31/03/26 | 120 | 0,13 | 15,60 | 10,00 % | 17,16 |
| | | Total général | | | 463,72 | | 498,62 |

1 Partie fixe à l'année pour un compteur 15-20mm : 40€ HT

2 Redevance eau pour les abonnés ordinaires : 1,45€ HT/m³

3 Redevance assainissement pour les abonnés ordinaires : 1,61€ HT/m³

4 Redevance prélevée par Angers Loire Métropole puis reversée à l'Agence de l'Eau :
- Consommation d'eau potable (AELB) : 0,32€ HT /m³
- Performance des réseaux d'eau potable : 0,02€ HT /m³
- Performance des systèmes d'assainissement collectif : 0,13€ HT /m³

5 Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), prélevée et reversée à l'État :
- 5,5 % du montant HT acquitté sur la part eau (redevance ALM et pollution domestique, partie fixe)
- 10 % du montant HT acquitté sur la part assainissement *(redevance ALM et modernisation des réseaux de collecte)*

Angers Loire Métropole finance des actions de coopérations internationales et de solidarité pouvant aller jusqu'à hauteur de 0,75% des recettes d'eau potable.

## Vos moyens de paiement

- **Prélèvement à échéance (factures de consommation d'eau uniquement) :** mandat de prélèvement disponible auprès de votre service clientèle par mail: eau.clientele@angersloiremetropole.fr
- **Par Internet :** Voir au recto de la facture.
- **Par TIP :** dater, signer et renvoyer le TIP au moyen de l'enveloppe fournie (à affranchir). Si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIP SEPA ou si elles ont changé, joignez un RIB, sans l'agrafer ni le coller.
- **En espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire :** muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).
- **Par Chèque :** A établir au nom du Trésor Public et à adresser au centre d'encaissement de Rennes en utilisant le talon de paiement et l'enveloppe fournie (à affranchir).

Facture établie selon les tarifs de la dernière délibération.
Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D. 1617-23 et R. 2342-4 du code général des collectivités territoriales, par l'ordonnateur ou son délégué.
**Délais et voies de recours :** (Article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales)
Vous pouvez contester cette facture :
1. Par recours gracieux adressé à la Direction de l'eau et de l'assainissement dans un délai de 2 mois à réception du présent titre. En cas de rejet ou à défaut de réponse dans ce délai, vous pourrez saisir le Tribunal compétent conformément au point 2.
2. Dans un délai de 2 mois suivant la notification du présent titre, en saisissant, suivant la nature de la créance:
   - Le Tribunal judiciaire d'Angers (ex : contestation relative à la conso d'eau et la collecte des eaux usées)
   - Le Tribunal de Nantes (ex : contestation relative à la PFAC et aux redevances AELB)
3. Par courrier au Médiateur de l'eau à Angers Loire Métropole - BP80011 - 49020 ANGERS CEDEX 02 ou par mail : mediateurdeleau@angersloiremetropole.fr.
   (Ce recours n'est pas suspensif du délai de recours contentieux cité au point 2)

Page 2/2

# INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES 2025

## INDICATEURS DE PERFORMANCE EAU POTABLE

**Note :** à la date d'impression du rapport, toutes les données n'étaient pas disponibles, vous pourrez retrouver la version complète des indicateurs dès la mise à disposition de ces données sur la page internet : https://www.angersloiremetropole.fr

**Indicateur :** P101.1 et P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques (en %)

**Définition :** proportions des analyses conformes par rapport au nombre total des prélèvements analysés, réalisés par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art. R. 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur.

**Finalité :** donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau, afin d'en apprécier la qualité sanitaire, sur la base des contrôles réglementaires

**Objectif DEA ALM :** 100%

**Résultats 2025 :**
paramètres microbiologiques 100% ☺
paramètres physico-chimiques 100% ☺

**Indicateur :** P103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (en points)

**Définition :** indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable.

**Finalité :** évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution

**Objectif DEA ALM :** 120

**Résultats 2025 :** 119 ⊖

**Indicateur :** P104.3 Rendement du réseau de distribution (en %)

**Définition :** il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable

**Finalité :** cet indicateur permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution

**Objectif DEA ALM :** > 86,8%

**Résultats 2025 :** 93,5% ☺

**Indicateur :** P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (en m³/km/jour)

**Définition :** il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte

**Finalité :** cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau

**Objectif DEA ALM :** <3,25 m³/km/jour

**Résultats 2025 :** 1,6 m³/km/jour ☺

**Indicateur :** P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau (en m³/km/jour)

**Définition :** il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte

**Finalité :** cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés

**Objectif DEA ALM :**
<3,20 en m³/km/jour

**Résultats 2025 :** 1,5 m³/km/jour ☺

**Indicateur :** P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)

**Définition :** quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte

**Finalité :** compléter l'information sur la qualité de la gestion du patrimoine enterré constitué par les réseaux d'eau potable, en permettant le suivi du programme de renouvellement défini par le service

**Objectif DEA ALM :** ≥ 0,75%

**Résultats 2025 :** 0,57% ⊖

**Indicateur :** P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (en %)

**Définition :** niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée

**Finalité :** l'indicateur donne une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation en vigueur

**Objectif DEA ALM :** ≥80%

**Résultats 2025 :** 80% ☺

**Indicateur :** P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m³)

**Définition :** abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume consommé domestique et non domestique

**Finalité :** mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés

**Objectif DEA ALM :** non défini

**Résultats 2025 :** 0,0096€/m³

**Indicateur :** P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (en nombre/1 000 abonnés)

**Définition :** nombre de coupures d'eau (interruption totale) liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance

**Finalité :** mesurer la continuité du service d'eau potable, afin d'en apprécier le bon fonctionnement

**Objectif DEA ALM :** <1,5/1 000 abonnés

**Résultats 2025 :**
1,88 /1 000 abonnés

(à noter : il s'agit de toutes les fuites et casses sur réseau et branchement, notre système de comptabilisation actuel ne permet pas de distinguer celles ayant réellement entrainé une coupure d'eau).

**Indicateur :** P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)

**Définition :** pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle

**Finalité :** évaluer le respect des engagements de délai d'ouverture des branchements d'eau potable

**Objectif DEA ALM :** 100% sous 24 heures ouvrées

**Résultats 2025 :** 100% sous 24 heures ouvrées

**Indicateur :** P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en années)

**Définition :** durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

**Finalité :** apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement

**Objectif DEA ALM :** <3 ans

**Résultats 2025 :** 0,57 ans

**Indicateur :** P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)

**Définition :** taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

**Finalité :** mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement

**Objectif DEA ALM :** <1,6% en réel et <1,2% sur 5ans

**Résultats 2025 :**
0,86% en réel et 1,56% sur 5 ans

**Indicateur :** P.155.1 Taux de réclamations (en nombre/1 000 abonnés)

**Définition :** cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service

**Finalité :** traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'eau

**Objectif DEA ALM :**
<0,8 pour 1 000 abonnés

**Résultats 2025 :**
3,69/1 000 abonnés

## INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

**Indicateur :** P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (en %)

**Définition :** quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif

**Finalité :** cet indicateur permet d'apprécier l'état d'équipement de la population et de suivre l'avancement des politiques de raccordement pour les abonnés relevant du service d'assainissement collectif

**Objectif DEA ALM :** 86,4%

**Résultats 2025 :** 89,1%

**Indicateur :** P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (valeur de 0 à 120)

**Définition :** indice attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eaux usées.

**Finalité :** évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur l'évolution

**Objectif DEA ALM :** 120

**Résultats 2025 :** 115

**Indicateur :** P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (en %)

**Définition :** pourcentage des boues évacuées par les stations d'épuration selon une filière conforme à la réglementation (transport conforme à la réglementation et filière de traitement autorisée ou déclarée). Les sous-produits et les boues de curage ne sont pas pris en compte dans cet indicateur

**Finalité :** l'indicateur mesure le niveau de maîtrise de l'opérateur dans l'évacuation des boues issues du traitement des eaux usées et unitaires

**Objectif DEA ALM :** 100%

**Résultats 2025 :** 100%

**Indicateur :** P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m³)

**Définition :** abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé

**Finalité :** mesurer l'impact du financement des personnes en difficultés

**Objectif DEA ALM :** non défini

**Résultats 2025 :** 0,0004 €/m³

**Indicateur :** P251.1 Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (en nombre/1 000 habitants desservis)

**Définition :** l'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service

public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis

**Finalité :** l'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel

**Objectif DEA ALM :** 0,1 pour 1 000 habitants desservis

**Résultats 2025 :**
0,067 pour 1000 habitants ☺

---

**Indicateur :** P 252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (nombre/100 km de réseau)

**Définition :** un point noir est un point du réseau structurellement sensible nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte

**Finalité :** l'indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes

**Objectif DEA ALM :** <4,17 pour 100km de réseau

**Résultats 2025 :**
2,6 points noirs/ 100km ☺

---

**Indicateur :** P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (en %)

**Définition :** quotient du linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de collecte hors branchements

**Finalité :** compléter l'information sur la qualité de la gestion patrimoniale du service donné par l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

**Objectif DEA ALM :** >0,56%

**Résultats 2025 :** 0,75 % ☺

---

**Indicateur :** P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (en %)

**Définition :** pourcentage de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes à la réglementation

**Finalité :** s'assurer de l'efficacité du traitement des eaux usées

**Objectif DEA ALM :** 100%

**Résultats 2025 :** 99,1 % ☺

---

**Indicateur :** P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (en valeur de 0 à 120)

**Définition :** indice attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement

**Finalité :** l'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles)

**Objectif DEA ALM :** ≥100

**Résultats 2025 :** 20 ☹

---

**Indicateur :** P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (en années)

**Définition :** durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'assainissement collectif si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service

**Finalité :** apprécier les marges de manœuvre de la collectivité en matière de financement des investissements et d'endettement

**Objectif DEA ALM :** <3 ans

**Résultats 2025 :** 0,7 ans ☺

---

**Indicateur :** P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente (en %)

**Définition :** taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

**Finalité :** mesurer l'efficacité du recouvrement, dans le respect de l'égalité de traitement

**Objectif DEA ALM :** <0,43% en réel et <0,64% sur 5ans

**Résultats 2025 :**
0,48% en réel et 0,32% sur 5 ans ⊖

---

**Indicateur :** P258.1 Taux de réclamation (en nombre/1 000 abonnés)

**Définition :** cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Elles comprennent notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service

**Finalité :** traduction de manière synthétique du niveau d'insatisfaction des abonnés au service de l'assainissement collectif

**Objectif DEA ALM :** <0,32 pour 1 000 abonnés

**Résultats 2025 :**
0,02/1 000 abonnés ☺

## INDICATEURS DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Indicateur :** P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (en %)

**Définition :** cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.

**Finalité :** l'indicateur mesure le niveau de conformité du parc des dispositifs d'assainissement en zone d'assainissement non collectif

**Objectif DEA ALM :** 88,8%

**Résultats 2025 :** 100% ☺

# QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2025

**Communication Agence Régionale de Santé Pays de la Loire**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

### ZONE DE DISTRIBUTION : SOULAINES

**Conclusion sanitaire**

2025 — L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**Indicateur global de qualité**

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

**Origine et gestion de l'eau**

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1329 personnes sur 1 commune (SOULAINES-SUR-AUBANCE). Le responsable des installations est : « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

**Quelques conseils**

- ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
- ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

**Pour aller plus loin**

...ats des analyses de ...mune sur le site ...potable.sante.gouv.fr

**PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU**

| | | |
|---|---|---|
| BACTÉRIOLOGIE | A | Très bonne qualité |
| Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. | | Nombre de prélèvements : **14**<br>Conformité : **100 %**<br>Valeur maxi : **0 n/100 ml**<br>Années prises en compte : **2024, 2025** |
| NITRATES | A | Bonne qualité |
| Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). | | Nombre de prélèvements : **72**<br>Valeur moyenne : **12 mg/L**<br>Valeur maxi : **19 mg/L** |
| PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS | A | Bonne qualité |
| Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-déçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé. | | Nombre de prélèvements : **11**<br>Conformité : **100 %**<br>Nombre de substances recherchées : **425**<br>Valeur maxi : **0,055 microgramme/L (métaldéhyde)** |
| SOMME DE 20 PFAS | A | Bonne qualité |
| Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS. | | Nombre de prélèvements : **2**<br>Valeur moyenne : **0,021 microgramme/L**<br>Valeur maxi : **0,042 microgramme/L** |

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

| | |
|---|---|
| DURETÉ | Eau peu calcaire |
| Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. | Nombre de prélèvements : **72**<br>Valeur moyenne : **17,4 °f**<br>Valeur maxi : **21,5 °f** |

...en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus ...e des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau

...Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES

...rs.sante.fr — 02 49 10 47 90 — ars-pdl-se-edch@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

### ZONE DE DISTRIBUTION : BEHUARD

**Conclusion sanitaire**

2025 — L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**Indicateur global de qualité**

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

**Origine et gestion de l'eau**

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOIS TIERS P1, LE BOYAU P2, LE BOYAU P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Rochefort-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 115 personnes sur 1 commune (BEHUARD). Le responsable des installations est : « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

**Quelques conseils**

- ENTRETIEN — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
- ADOUCISSEUR — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
- ABSENCE — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
- RÉSEAU PRIVÉ — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

**Pour aller plus loin**

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **28/04/2026**

UDI **049000289**

**PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU**

| | | |
|---|---|---|
| BACTÉRIOLOGIE | A | Très bonne qualité |
| Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. | | Nombre de prélèvements : **14**<br>Conformité : **100 %**<br>Valeur maxi : **0 n/100 ml**<br>Années prises en compte : **2022, 2023, 2024, 2025** |
| NITRATES | A | Bonne qualité |
| Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). | | Nombre de prélèvements : **6**<br>Valeur moyenne : **7,55 mg/L**<br>Valeur maxi : **20 mg/L** |
| PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS | A | Bonne qualité |
| Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-déçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé. | | Nombre de prélèvements : **12**<br>Conformité : **100 %**<br>Nombre de substances recherchées : **425**<br>Valeur maxi : **0,027 microgramme/L** |
| SOMME DE 20 PFAS | A | Bonne qualité |
| Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS. | | Nombre de prélèvements : **1**<br>Valeur moyenne : **0 microgramme/L**<br>Valeur maxi : **0 microgramme/L** |

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

| | |
|---|---|
| DURETÉ | Eau peu calcaire |
| Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. | Nombre de prélèvements : **6**<br>Valeur moyenne : **16,8 °f**<br>Valeur maxi : **18 °f** |

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES

https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr — 02 49 10 47 90 — ars-pdl-se-edch@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

## ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT CLEMENT DE LA PLACE

**Conclusion sanitaire**

**2025** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**Indicateur global de qualité**

**A**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOIS TIERS P1, LE BOYAU P2, LE BOYAU P3. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de St Georges-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement physico-chimique classique.

Votre réseau alimente de façon permanente 2168 personnes sur 3 communes (SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE, SAINT-LEGER-DE-LINIÈRES, SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX). Le responsable des installations est : « ANGERS LOIRE METROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ANGERS LOIRE METROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

### Quelques conseils

**ENTRETIEN** — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**ADOUCISSEUR** — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

**ABSENCE** — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**RÉSEAU PRIVÉ** — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin

ats des analyses de
mune sur le site
potable.sante.gouv.fr

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

**BACTÉRIOLOGIE** — **A** — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

**NITRATES** — **A** — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **7,55 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

**PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS** — **A** — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,027 microgramme/L**

**SOMME DE 20 PFAS** — **A** — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**DURETÉ** — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **16,8 °f**
Valeur maxi : **18 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES
ars.sante.fr — 02 49 10 47 90 — ars-pdl-se-edch@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

## ZONE DE DISTRIBUTION : ANGERS

**Conclusion sanitaire**

**2025** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**Indicateur global de qualité**

**A**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 298890 personnes sur 26 communes. Le responsable des installations est : « ANGERS LOIRE METROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ANGERS LOIRE METROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

### Quelques conseils

**ENTRETIEN** — Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

**ADOUCISSEUR** — Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

**ABSENCE** — Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**RÉSEAU PRIVÉ** — Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **28/04/2026**

UDI **049000523**

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

**BACTÉRIOLOGIE** — **A** — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **458**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

**NITRATES** — **A** — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **12 mg/L**
Valeur maxi : **19 mg/L**

**PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS** — **A** — Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,055 microgramme/L (métaldéhyde)**

**SOMME DE 20 PFAS** — **A** — Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,021 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,042 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**DURETÉ** — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **72**
Valeur moyenne : **17,4 °f**
Valeur maxi : **21,5 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES
https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr — 02 49 10 47 90 — ars-pdl-se-edch@ars.sante.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

## ZONE DE DISTRIBUTION : ANDARD

**Conclusion sanitaire**

**2025** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**Indicateur global de qualité**

**A**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine des Ponts-de-Cé, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 7475 personnes sur 1 commune (LOIRE-AUTHION ). Le responsable des installations est : « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

### Quelques conseils

| | |
|---|---|
| ENTRETIEN | Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement. |
| ADOUCISSEUR | Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement. |
| ABSENCE | Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. |
| RÉSEAU PRIVÉ | Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public. |

### Pour aller plus loin

...ats des analyses de ...mune sur le site ...potable.sante.gouv.fr

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

**BACTÉRIOLOGIE** — **A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **16**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

**NITRATES** — **A** Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **77**
Valeur moyenne : **10,9 mg/L**
Valeur maxi : **19 mg/L**

**PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS** — **A** Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-déçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0,055 microgramme/L (métaldéhyde)**

**SOMME DE 20 PFAS** — **A** Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **0,0189 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,042 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**DURETÉ** — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **77**
Valeur moyenne : **18,5 °f**
Valeur maxi : **32,5 °f**

...en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus ...e des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau

...Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES
...rs.sante.fr 02 49 10 47 90 ars-pdl-se-edch@ars.sante.fr

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

## ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT MATHURIN

**Conclusion sanitaire**

**2025** L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**Indicateur global de qualité**

**A**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : LE BOULET P3, LE BOULET P4. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Saint-Rémy-la-Varenne, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 2635 personnes sur 1 commune (LOIRE-AUTHION ). Le responsable des installations est : « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « ANGERS LOIRE MÉTROPOLE » qui assure l'exploitation du réseau.

### Quelques conseils

| | |
|---|---|
| ENTRETIEN | Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement. |
| ADOUCISSEUR | Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement. |
| ABSENCE | Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. |
| RÉSEAU PRIVÉ | Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public. |

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **28/04/2026**

UDI **049003955**

### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

**BACTÉRIOLOGIE** — **A** Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2024, 2025**

**NITRATES** — **A** Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **5,34 mg/L**
Valeur maxi : **9,8 mg/L**

**PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS** — **A** Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-déçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **3**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **425**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

**SOMME DE 20 PFAS** — **A** Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,00135 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,0027 microgramme/L**

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**DURETÉ** — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **20,9 °f**
Valeur maxi : **23,8 °f**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES
https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr 02 49 10 47 90 ars-pdl-se-edch@ars.sante.fr

# SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|---|---|
| **AELB** | Agence de l'Eau Loire-Bretagne |
| **AEP** | Adduction d'Eau Potable |
| **ADEME** | Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie |
| **AIPR** | Autorisation d'Intervenir à Proximité des Réseaux |
| **ALM** | Angers Loire Métropole |
| **ARS** | Agence Régionale de Santé |
| **BP** | Budget Prévisionnel |
| **CA** | Chiffre d'Affaires |
| **CACES** | Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité |
| **CATEC** | Certificat d'Aptitude pour le Travail en Espaces Confinés |
| **CCBV** | Communauté de Communes de Baugeois Vallée |
| **cts ou c€** | Centimes d'euros |
| **CUa** | Certificat d'Urbanisme d'information |
| **CUb** | Certificat d'Urbanisme opérationnel |
| **CVM** | Chlorure de Vinyle Monomère |
| **DEA** | Direction Eau et Assainissement |
| **DICT** | Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux |
| **DP** | Déclaration Préalable de travaux |
| **DSIN** | Direction des Services Informatiques et du Numérique |
| **DT** | Déclaration de projet de Travaux |
| **eH** | équivalent habitant |
| **EPI** | Equipement de Protection Individuelle |
| **EPC** | Equipement de Protection Collective |
| **EPCI** | Etablissement Public de Coopération Intercommunale |
| **EU** | Eau Usée |
| **FNCCR** | Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies |
| **FSL** | Fond de Solidarité pour le Logement |
| **GC** | Génie Civil |
| **GEMAPI** | GEstion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations |
| **GRC** | Gestion de la relation Clientèle |
| **GWh/an** | Gigawattheure par an |
| **HT** | Hors Taxe |
| **ICNE** | Intérêts Courus Non Echus |
| **INRS** | Institut National de Recherche et de Sécurité |
| **INSEE** | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques |
| **k€** | kiloeuro (1kiloeuro = 1000 euros) |
| **kWc** | kilo watt-crête (= puissance maximale, ou "puissance crête", délivrée par un panneau solaire photovoltaïque dans des conditions données d'ensoleillement, de température et de qualité de l'air) |
| **M€** | Million d'euros |
| **m³** | Mètre cube |
| **MES** | Matière En Suspension |
| **MRC** | Modernisation des Réseaux de Collecte |
| **MW** | Mégawatt |
| **PC** | Permis de Construire |
| **PCAET** | Plan Climat Air Energie Territorial |
| **PFAC** | Participation au Financement de l'Assainissement Collectif |
| **PFAC AD** | Participation au Financement de l'Assainissement Collectif Assimilé Domestique |
| **PL** | Poids Lourds |
| **PLU/PLUi** | Plan Local d'Urbanisme |
| **PRE** | Participation pour Raccordement à l'Egout |
| **UV** | Ultra-Violet |
| **SAF** | Service Administratif et Financier |
| **SAP** | Systems, Applications and Products for data processing (progiciel de gestion intégré) |
| **SD** | Schéma Directeur |
| **SEA** | Syndicat d'Eau de l'Anjou |
| **SESI** | Service Expertise et Système d'Information |
| **SET** | Service Etudes et travaux |
| **SI** | Système d'Information |
| **SIAEP** | Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable |
| **SIG** | Système d'Information Géographique |
| **SMP** | Syndicat Mixte de Production |
| **SPANC** | Service Public d'Assainissement Non Collectif |
| **SPS** | Sécurité et Protection de la Santé |
| **SR** | Station de Relèvement |
| **SST** | Sauveteur secouriste du Travail |
| **STEP** | Station d'Epuration |
| **T de MS** | Tonne de Matière Sèche |
| **TICFE** | Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité |
| **TTC** | Toutes Taxes Comprises |
| **ZA** | Zone Artisanale / Zone d'Activité |
| **ZAC** | Zone Artisanale et Commerciale |
| **ZI** | Zone Industrielle |
| **TI** | Territoire Intelligent |

rafraîchissante
écologique
disponible
économe

# L'EAU DU ROBINET,
## ELLE A TOUT POUR PLAIRE !

© Direction Eau et Assainissement / Angers Loire Metropole – Graphisme : Creative Corner® – Imprimerie Ville d'Angers / Angers Loire Métropole